



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Évaluation du cursus **TECHNIQUES GRAPHIQUES**
en Fédération Wallonie-Bruxelles

ANALYSE TRANSVERSALE

2013

AEQES

Structure du document

L'analyse transversale se compose de trois parties :

- 1) une mise en contexte rédigée par la Cellule exécutive de l'AEQES et reprenant des éléments factuels tels que la composition du comité des experts, la liste des établissements évalués et le calendrier de l'évaluation ;
- 2) l'état des lieux du comité des experts, repris intégralement ;
- 3) un commentaire conclusif, rédigé par le Comité de gestion de l'AEQES, qui souligne certains des aspects de l'état des lieux et donne l'avis de l'Agence sur les conclusions de l'évaluation.

Avis au lecteur

Le Parlement de la Communauté française a adopté le 25 mai 2011 une résolution visant le remplacement de l'appellation *Communauté française de Belgique* par l'appellation *Fédération Wallonie-Bruxelles*.

La Constitution belge n'ayant pas été modifiée en ce sens, les textes à portée juridique comportent toujours l'appellation *Communauté française*, tandis que l'appellation *Fédération Wallonie-Bruxelles* est utilisée dans les cas de communication usuelle. C'est cette règle qui a été appliquée au présent document.

Le présent document applique les règles de la nouvelle orthographe.

Table des matières

AVANT-PROPOS	5
Historique de l'exercice d'évaluation.....	6
Composition du comité des experts.....	6
<i>E-day</i>	7
Dates et lieux des visites.....	7
Transmission des rapports préliminaires, droit de réponse des établissements et publication des rapports finaux de synthèse.....	8
État des lieux et analyse transversale.....	8
Calendriers et plans de suivi des recommandations des experts.....	8
ETAT DES LIEUX DU BACHELIER EN TECHNIQUES GRAPHIQUES	9
Introduction.....	10
1. Contexte professionnel et d'enseignement.....	11
1.1 Les métiers de l'infographie et les domaines d'application.....	11
1.1.1 Le secteur des techniques infographiques.....	12
1.1.2 Le secteur des techniques de l'édition.....	12
1.2 Compétences poursuivies dans les deux finalités.....	13
1.3 En résumé.....	13
2. Programmes et approches pédagogiques.....	15
2.1 Clarification et optimisation des intitulés et des cursus.....	15
2.2 Coordination des programmes.....	16
2.3 Traduction des objectifs cohérents en résultats exigeants et en ECTS.....	16
2.4 Développement de la mission de recherche dans les hautes écoles.....	17
2.5 Mise en situation réelle et liens avec le monde professionnel.....	17
2.5.1 Articulation théorie-pratique et mise en situation réelle.....	17
2.5.2 Liens avec le monde professionnel.....	18
2.6 Développement d'une évaluation formative permettant la progression et l'autonomie.....	19
2.6.1 Modalités et critères d'évaluation.....	19
2.6.2 Analyser les causes d'échecs les plus récurrentes et y remédier.....	21
2.7 Des supports de cours en ligne, de l'autoformation... un premier pas vers l'autonomie.....	21
2.8 En synthèse.....	22
3. Ressources humaines et matérielles.....	23
3.1 Le corps enseignant, première ressource pour l'apprentissage.....	23
3.1.1 Des compétences techniques et pédagogiques évolutives.....	23

3.2 Mise à disposition de matériel et de locaux adéquats aux acquis d'apprentissage visés.....	24
3.2.1 Un grand besoin d'espaces.....	24
3.2.2 Du matériel à la pointe.....	24
3.2.3 Les bibliothèques, mine d'idées et source de créativité, le matériel des CTA.....	25
3.3 Le temps de coordination, de gestion, de suivi par les enseignants : des heures à haute valeur ajoutée.....	25
4. Relations extérieures et service à la collectivité.....	26
4.1 Des relations avec l'extérieur très variables d'un établissement à l'autre.....	26
4.2 Une visibilité très variable.....	26
4.3 Les anciens étudiants, relais pour les nouveaux étudiants.....	26
5. Démarche qualité, gouvernance et stratégie.....	28
5.1 Une vision, des visions partagée(s).....	28
5.1.1 Le recrutement des étudiants.....	28
5.1.2 La promotion de l'établissement.....	28
5.2 Un train bien en route.....	29
5.3 Les acteurs de la démarche.....	29
5.4 Une démarche qui manque parfois de formalisme.....	29
5.4.1 Des rapports d'autoévaluation plus formels que fonctionnels.....	29
5.4.2 L'évaluation des enseignements, outil de recueil de données au service du système qualité.....	30
5.4.3 Le suivi des anciens, source d'information.....	30
5.4.4 Des outils à mettre en place.....	30
Conclusions et perspectives.....	31
Récapitulatif des recommandations.....	32
Annexes.....	38
Annexe 1 : répartition géographiques des établissements évalués.....	38
Annexe 2 : grille horaire minimale (hautes écoles) du bachelier.....	39
Annexe 3 : référentiel de compétences (hautes écoles) du bachelier.....	40
Annexe 4 : dossier pédagogique (enseignement de promotion sociale) du bachelier.....	43
Annexe 5 : profil professionnel (enseignement de promotion sociale) du bachelier.....	48
Annexe 6 : données statistiques sur le programme d'études.....	50
NOTE ANALYTIQUE.....	51
Les spécificités.....	52
Les forces.....	52
Les points d'amélioration.....	52
Les enjeux et défis à relever.....	53
Les lignes d'action pour l'avenir.....	53

Liste des abréviations

AEQES	Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur
CAPAES	Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur
CF	Communauté française
CGHE	Conseil Général des Hautes Ecoles
CSEPS	Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion Sociale
CTA	Centre de technologies avancées
ECTS	<i>European Credit Transfer and Accumulation System</i>
EI	Epreuve intégrée
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
PAO	Publication assistée par ordinateur
RAE	Rapport d'autoévaluation
TFE	Travail de fin d'études
UF	Unité de formation

Légendes typographiques

Les bonnes pratiques sont indiquées sur fond bleu. Il s'agit d'approches, souvent innovatrices, qui ont été expérimentées et évaluées dans les établissements visités et dont on peut présumer de la réussite¹.

Ces bonnes pratiques sont à resituer dans leur contexte. En effet, il est illusoire de vouloir trouver des solutions toutes faites à appliquer à des contextes différents.

Les recommandations formulées par les experts se retrouvent, en contexte, dans l'état des lieux. Elles sont indiquées par un encadrement. Elles sont également reprises sous la forme d'un tableau récapitulatif à la fin de ce rapport.

¹ Inspiré de BRASLAVSKY C., ABDOULAYE A., PATIÑO M. I., *Développement curriculaire et « bonne pratique » en éducation*, Genève : Bureau international d'éducation, 2003, p. 2. Online : <http://www.ibe.unesco.org/AIDS/doc/abdoulaye.pdf> (consulté le 27 août 2012).

Avant-propos

rédigé par la Cellule exécutive de l'Agence



Historique de l'exercice d'évaluation

L'exercice d'évaluation de la qualité du cursus Techniques graphiques en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a été organisé par l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) et mené conformément aux termes du décret du 22 février 2008².

Sur la base de l'année de référence 2009-2010, quatre hautes écoles et cinq établissements d'enseignement de promotion sociale offrant ce programme d'études ont rédigé leur rapport d'autoévaluation selon les informations données par l'Agence au cours des réunions de coordonnateurs et selon les recommandations du « Guide à destination du coordonnateur – Notice méthodologique »³.

Les établissements ont transmis leur rapport d'autoévaluation à l'Agence le 20 avril 2012. Ils ont ensuite rencontré le président du comité des experts au cours d'un entretien préliminaire les 10 et 11 septembre 2012 afin de préparer la visite du comité.

Composition du comité des experts

Réuni en séance plénière, le Comité de gestion de l'Agence a choisi - parmi les candidats proposés par le Conseil Général des Hautes Ecoles (CGHE) et le Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion Sociale (CSESPS) ainsi que selon les prescrits de l'article 16 du décret 2008 - les experts susceptibles de faire partie du comité. M. Alfonsino CUTILLO a été désigné président du comité des experts. Ensuite, ce dernier a composé son comité sur la base de la liste établie par l'Agence et en collaboration avec la Cellule exécutive⁴.

Par la suite, pour des raisons de force majeure, M. CUTILLO n'a pu assurer la présidence des neuf visites. L'Agence a donc pris la décision de confier la présidence à M. Thierry GARCIA, Mme Sibylle OMLIN, Mme Sylvie-Anne PIETTE, M. Joseph PIRSON.

Le comité des experts a ainsi été constitué de :

M. Etienne BILLOT, gérant d'Orange Bleu, société de créations graphiques, prépresse et multimédia, où il exerce des fonctions liées à la création et à la relation client.

Expert de la profession.

M. Luk BOUTERS, directeur du département des médias graphiques et numériques à la Arteveldehogeschool, à Gand.

Expert pair.

Mme Atika COHEN, enseignante à l'Université libre de Bruxelles et à l'Ecole Hassania des Travaux Publics (Casablanca), dans le domaine du multimédia.

Expert pair.

M. Alfonsino CUTILLO, responsable pédagogique de la filière 3D – Design numérique à l'Institut supérieur de Design (Rubika, Valenciennes).

Expert pair. Président du comité.

M. Olivier DEBIE, gérant de Debie graphic design, société active dans le domaine de l'édition et du multimédia.

Expert de la profession.

M. Thierry GARCIA, chef du département de la filière informatique de l'Institut des Sciences et Techniques des Yvelines (ISTY, école d'ingénieur de l'UVSQ).

Expert pair. Président du comité.

M. Stéphane JOIRIS, fondateur et directeur artistique d'Adjust où il est également en charge de la gestion de la production *on-line* et *off-line*.

Expert de la profession.

Mme Sibylle OMLIN, directrice de l'Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV). Elle a participé à l'accréditation des bacheliers et masters des écoles supérieures de *design* en Suisse.

Expert pair. Présidente du comité.

² 22 février 2008 - Décret portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française.

³ AEQES, *Guide à destination du coordonnateur : notice méthodologique*, Bruxelles : AEQES, 01/2010, 47 pages.

⁴ Organe de l'AEQES chargé de mettre en œuvre les décisions du Comité de gestion et du Bureau.

Mme Sylvie-Anne PIETTE, directrice de projet en ingénierie de formation et d'évaluation au sein de Assess Group.

Expert de l'éducation. Présidente du comité.

M. Joseph PIRSON, ancien professeur en haute école, à l'université et en enseignement de promotion sociale où il a également exercé la fonction de directeur. Il conserve des activités de recherche sur l'enseignement et la formation des adultes. Il a par ailleurs participé, en tant qu'expert, à l'évaluation des cursus Informatique menée par l'AEQES en 2011-2012.

Expert de l'éducation. Président du comité.

Il importe de préciser que les experts sont issus de terrains professionnels différents et n'ont pas de conflits d'intérêt avec les établissements qu'ils ont visités.

Chacun des experts a reçu, outre le rapport d'auto-évaluation des établissements qu'il était amené à visiter, une documentation comprenant le « Guide à destination des membres des comités d'experts – Notice méthodologique »⁵, une présentation écrite de l'enseignement supérieur en FWB⁶ ainsi que divers décrets et textes légaux relatifs aux matières visées par l'exercice d'évaluation. Chaque expert a signé un contrat d'expertise avec l'Agence pour la durée de la mission ainsi qu'un code de déontologie⁷.

E-Day

Avant d'entamer les visites d'évaluation externe, l'Agence a réuni les experts pour une journée complète de travail (*E-day* du 14 septembre 2012) afin de repreciser le contexte général de l'exercice, son cadre légal, ses objectifs et résultats attendus ainsi que son calendrier. Une présentation de l'enseignement supérieur a été assurée par Mme Michèle L'HERMITTE, représentant le CGHE, ainsi que par Mme Dominique DEMASY et M. Jean-Jacques ROMAN, représentant le CSEPS.

⁵ AEQES, *Guide à destination des membres des comités d'experts : notice méthodologique*, Bruxelles : AEQES, 2010, 46 pages.

⁶ AEQES, *L'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles*, V. 1.0 du 4 septembre 2012, 51 pages.

⁷ Téléchargeable sur le site de l'AEQES, au lien suivant : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=131.

Dates et lieux des visites

Les visites dans les établissements concernés se sont déroulées selon le calendrier suivant :

Haute Ecole Francisco Ferrer, les 8 et 9 octobre 2012, à Bruxelles

Centre Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale du Borinage (CPEPSB), les 15 et 16 octobre 2012, à Saint-Ghislain

Institut Supérieur Industriel de Promotion Sociale Hainaut (ISIPS), les 25 et 26 octobre 2012, à Charleroi

Haute Ecole de la Communauté française en Hainaut (HEH), les 6 et 7 novembre 2012, à Mons

Institut Provincial d'Enseignement Supérieur de Promotion Sociale de Seraing (IPESPS), les 12 et 13 novembre 2012, à Seraing

Enseignement de Promotion Sociale d'Enghien (EPSE), les 19 et 20 novembre 2012, à Enghien

Haute Ecole Albert Jacquard (HEAJ), les 3 et 4 décembre 2012, à Namur

Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL), les 11 et 12 décembre 2012, à Seraing

Institut Paul Hankar (Diderot), les 18 et 19 décembre 2012, à Bruxelles

Selon un principe d'équité et d'égalité de traitement, un planning similaire a été proposé aux établissements. Chaque groupe de personnes (enseignants, étudiants, etc.) a eu, avec les experts, un temps d'entretien de durée équivalente.

Les cinq présidents ont été réunis le 17 décembre 2012 pour tirer un premier bilan du fonctionnement du comité et des pratiques observées ainsi que pour consolider la vision transversale et le principe de constance de la méthodologie, notamment en vue de la phase de rédaction de rapports.

Transmission des rapports préliminaires, droit de réponse des établissements et publication des rapports finaux de synthèse

Chaque visite a donné lieu à la rédaction d'un rapport préliminaire par le comité des experts. L'objectif de ce rapport était de réaliser, sur la base du rapport d'autoévaluation et à l'issue des observations relevées lors des visites et des entretiens, un état des lieux des forces et points d'amélioration de l'entité évaluée et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration.

En date du 6 mars 2013, les rapports préliminaires ont été remis aux autorités académiques et au(x) coordonnateur(s) de chaque établissement. Un délai de trois semaines calendrier a été prévu pour permettre aux établissements de faire parvenir aux experts – via la Cellule exécutive de l'Agence – des observations éventuelles. S'il y avait des erreurs factuelles, des corrections ont été apportées. Les observations de fond ont été ajoutées au rapport des experts pour constituer le rapport final de synthèse, mis en ligne sur le site internet de l'AEQES le 22 avril 2013.

État des lieux et analyse transversale

Il a également été demandé au comité des experts de dresser un état des lieux du programme évalué. Cet état des lieux contient la synthèse globale de la situation du cursus évalué en FWB, dans le cadre du contexte européen et des défis contemporains, un relevé de bonnes pratiques et l'identification des opportunités et risques ainsi que la liste des recommandations adressées aux divers partenaires de l'enseignement supérieur.

En vue de collecter des informations complémentaires, le comité des experts a rencontré des représentants du monde professionnel, avec lesquels il a échangé au cours d'un *focus group*.

Au nom du comité, les présidentes Mmes Sylvie-Anne PIETTE et Sibylle OMLIN ont présenté l'état des lieux, le 23 septembre 2013, aux établissements évalués. Le 5 novembre 2013, les présidents MM. Thierry GARCIA et Joseph PIRSON ont réalisé une présentation aux membres du Comité de gestion de l'AEQES. Chaque présentation a donné lieu à un temps de questions-réponses.

Le Comité de gestion a rédigé la partie conclusive de cette analyse transversale. L'analyse transversale est adressée aux Ministres ayant l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale dans leurs attributions, aux membres de la Commission Enseignement supérieur du Parlement de la Communauté française, aux quatre Conseils de l'enseignement supérieur et à l'ensemble des établissements évalués. Elle est également téléchargeable sur le site de l'Agence depuis le 21 novembre 2013.

Calendriers et plans de suivi des recommandations des experts

Dans les six mois qui suivent la publication des rapports finaux de synthèse sur le site internet de l'Agence, chaque établissement transmet à l'Agence un calendrier et un plan de suivi des recommandations du comité des experts. Une procédure d'actualisation du plan de suivi est prévue à mi-parcours du cycle d'évaluation et une visite de suivi est organisée dans les établissements.

Etat des lieux du bachelier en Techniques graphiques

rédigé par le comité des experts

Introduction

Le comité des experts a évalué le bachelier Techniques graphiques dispensé au sein d'un ensemble de neuf programmes dispensés en haute école et dans l'enseignement de promotion sociale. Pour les techniques graphiques, les établissements visités proposent un bachelier professionnalisant (enseignement de type court) donnant lieu à l'octroi de 180 crédits ECTS.

Ce bachelier comporte deux finalités : la finalité des techniques infographiques et la finalité des techniques de l'édition. Cette dernière finalité est uniquement proposée par l'un des neuf établissements évalués.

Le cursus a pour particularité d'être à la fois pratique et théorique, d'une part, technique et artistique, d'autre part. Il vise à former des personnes ayant développé une bonne connaissance du terrain et se révélant efficaces dans un cadre professionnel.

Certains établissements axent leur programme sur des aspects plus techniques alors que d'autres optent pour un apprentissage plus généraliste. De plus, différentes approches existent sur les objectifs couvrant trois domaines d'expertise distincts : le web, le prépresse et les techniques 3D.

Des périodes de stages sont organisées durant le cycle de formation. Vu le type de travaux demandés aux étudiants, ces derniers devront faire preuve d'autonomie pour organiser leurs tâches, sur base de délais. Ils seront aussi amenés à chercher des informations par eux-mêmes sur internet, dans des tutorats en ligne, des évaluations sur base de discussions entre étudiants, etc. Nous verrons cependant plus loin que cette autonomie gagnerait à être davantage accompagnée au cours de la formation. En effet, cette compétence doit elle aussi s'acquérir et constitue un facteur indéniable de réussite.

Pour répondre à la nécessité d'une veille de techniques en évolution très rapide, de nombreux cours sont prodigués par des enseignants qui ont une activité professionnelle en dehors de leurs tâches d'enseignement et qui peuvent ainsi faire bénéfi-

cier aux étudiants de leur maîtrise du métier ainsi que des nouveautés rencontrées, des tendances du marché, etc.

Les évaluations externes des neuf programmes réalisées par le comité des experts ont permis de dresser le présent rapport qui contient la synthèse globale de la situation du cursus évalué en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), un relevé de bonnes pratiques et l'identification des opportunités et risques ainsi que la liste des recommandations adressées aux divers partenaires de l'enseignement supérieur.

Ce rapport est divisé en cinq sections :

- le contexte professionnel et d'enseignement ;
- les programmes et les approches pédagogiques ;
- les ressources humaines et matérielles ;
- les relations extérieures et le service à la collectivité ;
- la démarche qualité, la gouvernance et la stratégie.

Ces sections comportent des sous-sections considérant les principales forces reconnues du bachelier, les principaux points d'amélioration ainsi que les recommandations proposées par le comité des experts.

1. Contexte professionnel et d'enseignement

1.1 Les métiers de l'infographie et les domaines d'application

L'infographie est un terme qui provient historiquement de la contraction américaine entre information et graphique. Elle désignait alors les graphiques illustrant des informations. Elle recouvre aujourd'hui plus largement l'utilisation de l'ordinateur pour concevoir des produits visuels, qu'ils soient images fixes ou animées, 2D, 3D, réalités virtuelles, jeux vidéo, etc. Les activités utilisant l'infographie nécessitent des connaissances relatives au contexte d'utilisation des images (*packaging*, presse, publicités, contexte de visualisation, scénario, etc.), des compétences artistiques pour concevoir, dessiner, paramétrer, etc. les images et des compétences techniques pour l'utilisation des outils logiciels de production. Ces compétences techniques peuvent aller jusqu'à de la programmation. L'infographe devra choisir les formats et techniques en fonction de l'utilisation qui en sera faite (web, sites internet, e-communications, *apps smartphones/tablettes*).

Aujourd'hui, le terme infographie désigne donc un usage de l'informatique dans la création au sens très large et ne désigne plus un métier. Il définit une technique utile à beaucoup de métiers dans des secteurs très variés.

Pour les hautes écoles, le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique décrit le champ d'activités du bachelier en Techniques graphiques comme suit : « Le bachelier en Techniques graphiques est un professionnel de la communication assistée par ordinateur dans différents domaines de la communication graphique tels que le multimédia, l'animation graphique, la publicité et la publication.

Il négocie avec la clientèle afin de définir le projet de communication en tenant compte des besoins réels du client, des objectifs poursuivis et du message à produire. Il est amené à concevoir et à

réaliser un produit original et à en définir les critères techniques et esthétiques⁸ ».

On voit bien par ce descriptif que ce futur professionnel devra être compétent tant sur les aspects graphiques que techniques et que ces champs d'application seront très larges. Il recouvre une grande diversité de débouchés.

Le profil professionnel du bachelier en Techniques graphiques rédigé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale reprend les débouchés suivants :

- « entreprises privées ou publiques de conception, de réalisation et/ou de diffusion graphique et de multimédia ;
- entreprises ou studios de création, de production et de réalisation cinématographiques ;
- département « communication » d'entreprises privées ou publiques ;
- comme indépendant (dans le respect de la législation en vigueur) »⁹.

Dans les secteurs suivants :

« Selon sa spécialité, les secteurs dans lesquels ils exerceront leurs compétences sont divers et variés tels que :

- entreprises actives dans les domaines de l'édition ;
- presse, communication, multimédia, publicité ;
- animations, divertissements, tourisme ;
- services publics ;
- enseignement, design, architecture, indépendant ;
- etc. »¹⁰.

Le comité des experts a eu l'occasion, dans le cadre de sa mission, de mener des discussions avec les établissements mais aussi avec des professionnels des métiers visés par la formation. Le choix entre une spécialisation technique ou une approche plus

⁸ Référentiel de compétences du bachelier en Techniques graphiques établi par le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique et validé par le Conseil général des Hautes Ecoles (CGHE) – voir annexe 3.

⁹ Profil professionnel établi par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 15 février 2007 – voir annexe 5.

¹⁰ Référentiel de compétences du bachelier en Techniques graphiques CGHE- voir annexe 3.

généraliste des compétences développées lors de la formation s'est retrouvé systématiquement au cœur des débats. Les uns (professionnels des métiers rencontrés) estiment que des personnes non spécialisées n'ont que très peu de chances de trouver du travail au sein d'une entreprise qui, généralement, recherche des spécialistes ; les autres (les établissements) justifient leur choix de formation généraliste par l'existence d'un marché de l'emploi local qui, pour survivre, doit faire face à des demandes très variées allant du support 2D à la réalisation de sites web animés. Nous y reviendrons plus loin.

Selon les orientations choisies, les types de projets développés, les lieux de stage, les opportunités diverses (projets, expositions, etc.), les étudiants développeront de nombreuses compétences qui leur seront incontestablement utiles lorsqu'ils chercheront de l'emploi.

1.1.1 Le secteur des techniques infographiques

Revenons à ce débat sur la spécialisation *versus* généralisation qui se pose tout particulièrement dans le cadre de la finalité infographie de ce cursus.

Les PME, institutions publiques ou associations qui emploient un infographiste recherchent le plus souvent une personne polyvalente, qualifiée pour un ensemble de tâches diversifiées. Mais, ce type de débouchés (un infographiste polyvalent par institution qui embauche) est-il suffisant pour absorber le nombre de diplômés ? D'après les professionnels rencontrés par le comité des experts, ce n'est pas le cas. Un employé engagé uniquement pour réaliser de l'infographie est de plus en plus rare.

La sous-traitance à des sociétés spécialisées est chose courante. Or, ces sociétés spécialisées (entreprise de *design*, agences de communication, etc.) recherchent des personnes à la pointe techniquement. Le comité des experts, estime que, vu la diversité des techniques, il serait nécessaire d'offrir une spécialisation durant la formation ou que l'étudiant se perfectionne ensuite de lui-même.¹¹

¹¹ Le comité des experts développe la question de la spécialisation et des domaines d'orientation au sein du point 2.1 Clarification et optimisation des intitulés et des cursus

Il existe des listes très larges de métiers associés à l'infographie. Une d'entre elles reprend les professions suivantes :

- graphiste généraliste ;
- prépresse/publication assistée par ordinateur (PAO) ;
- *packaging* ;
- animation et illustration 2D ;
- animation et illustration 3D ;
- images de synthèse 3D ;
- effets spéciaux et simulations ;
- modélisation ;
- jeu vidéo ;
- *design* web et multimédia ;
- *design* et développement d'app ;
- *design* industriel ;
- architecture ;
- etc.¹²

Il existe également des listes très larges de secteurs d'activités :

- agence de communication ;
- e-commerce ;
- cinéma ;
- télévisions ;
- média écrit et parlé ;
- e-édition ;
- secteur médical ;
- secteur industriel ;
- etc.¹³

1.1.2 Le secteur des techniques de l'édition

Il convient de rappeler ici que l'ensemble des établissements évalués proposent la finalité techniques infographiques, tandis qu'un seul établissement propose également la finalité techniques de l'édition. Toutefois, si on se réfère aux visites des établissements, le comité des experts a pu observer nombre d'établissement qui enseignent effectivement les techniques de l'édition dans le cursus techniques graphiques.

¹² Adapté de : <http://social.3dvf.com/blog/les-metiers-de-linfographie> (consulté le 5 août 2013).

¹³ Id.

Les techniques de l'édition, appelées souvent aussi prépresse, mettent l'accent sur l'ensemble des opérations préalables à l'impression d'un document sur imprimerie *offset* ou *via* d'autres techniques.

Après, ou idéalement en partenariat avec le travail des graphistes, axé sur les recherches graphiques en termes d'image, de typographie, de couleurs, etc., le metteur au net utilise des logiciels adaptés (PAO) pour réaliser les supports et indications qui seront nécessaires à un imprimeur, en n'oubliant pas que, de plus en plus, le monde professionnel fait appel à d'autres aspects de l'édition, aspects allant au-delà de la PAO tels que l'édition numérique, l'e-communication, etc.

Il apparaît, suite à la rencontre réalisée avec les professionnels du secteur¹⁴, que le monde du prépresse est actuellement en surcapacité. Les possibilités d'emploi dans ce secteur seraient plus rares.

1.2 Compétences poursuivies dans les deux finalités

Comme précisé en introduction, le bachelier en Techniques graphiques offre deux finalités : techniques infographiques et techniques de l'édition. Selon la finalité organisée, il a donc pour objectif de former des graphistes qui utilisent les techniques servant à la création, au traitement et à l'exploitation des images numériques ou des techniciens professionnels capables de produire une réalisation graphique, de la conception à la finition, en passant par l'impression, quel qu'en soit le procédé.

Comme nous le verrons dans la suite de ce rapport, ces finalités se retrouvent toutes deux presque systématiquement dans les programmes proposés tantôt avec des accents mis sur certaines orientations (multimédia, web, 3D, etc.) pour l'une ou l'autre finalité, avec le plus souvent une volonté affirmée de donner une formation la plus généraliste possible, quitte à ce qu'elle soit moins approfondie.

L'étudiant du bachelier en Techniques graphiques est donc amené à concevoir et à réaliser un produit

original et à en définir les critères techniques et esthétiques¹⁵.

Les compétences liées au développement de la créativité, à la maîtrise de base des outils informatiques, à la conception de la communication -plus interactive dans la finalité infographie- font partie d'un tronc commun de compétences.

Les différences entre les deux finalités s'expriment essentiellement au niveau des outils utilisés, de l'interactivité, et du destinataire du projet :

- **Pour les techniques de l'édition**, les compétences spécifiques portent sur le suivi du projet graphique, l'utilisation d'outils informatiques spécifiques à la 2D, le contrôle des supports informatiques fournis à l'imprimeur, la qualité des bons à tirer¹⁶, le contrôle qualité de la finition et la gestion des flux de production.
- **Pour les techniques infographiques**, il s'agit de prendre en compte, dès la conception, les aspects liés à l'interactivité quand il y en a (sites web, applications smartphones et tablettes, films d'animation, jeux, etc.). Dans la finition, les compétences spécifiques porteront sur l'utilisation d'outils informatiques 2D mais aussi spécifiques à la 3D, sur la définition des composantes 2D mais aussi 3D, sur la finalisation du visuel en fonction des contraintes de diffusion et de visualisation et, enfin, sur le cadrage et l'animation des objets.

Quelles que soient ces différences entre les deux finalités, les logiciels évoluant en permanence, « apprendre à apprendre » est devenu une des compétences-clés du bachelier, compétence qui devra s'appuyer sur des bases techniques et créatives solides.

1.3 En résumé

Au vu des programmes relatifs au bachelier en Techniques graphiques, il sera attendu de l'étudiant sortant qu'il sache manier les logiciels de conception

¹⁴ Cf. avant-propos.

¹⁵ Adapté du référentiel de compétences du bachelier en Techniques graphiques CGHE-voir annexe 3.

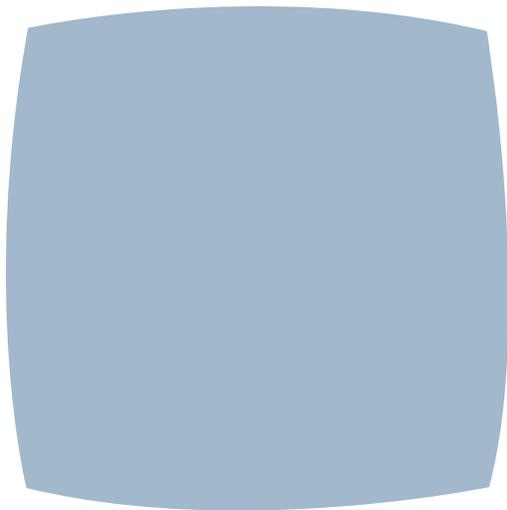
¹⁶ Accord définitif du client pour imprimer une épreuve.

d'images et de scénarios pour composer un message et/ou un produit clair et efficace. Les très nombreux domaines d'application demanderont des compétences spécifiques diverses.

Un débat existe sur la nécessité ou non de développer davantage de compétences spécifiques dès l'enseignement initial.

La relation avec d'autres intervenants tels les clients ainsi que la création d'offres budgétairement acceptables sont aussi des compétences indispensables. Nous verrons par la suite dans quelle mesure ces compétences sont réellement développées dans le cadre de la formation.

De l'avis des étudiants, des enseignants et des professionnels, les bases données en formation devront être absolument renforcées par des acquis autonomes – les logiciels évoluant en permanence et l'éventail des techniques étant très vaste. Les heures passées en formation doivent armer les étudiants à devenir des apprenants permanents.



2. Programmes et approches pédagogiques

2.1 Clarification et optimisation des intitulés et des cursus

Cela a été évoqué précédemment, le bachelier en Techniques graphiques offre une variété de débouchés professionnels. Ces débouchés nécessitent le développement de compétences alliant technicité et créativité.

Certains établissements axent leur programme sur les aspects plus techniques et le justifient par l'existence d'un marché local réclamant davantage de techniciens de l'image industrielle technique. Dans ce cas, la direction annonce clairement que l'enjeu principal est de former avant tout de bons techniciens de l'image.

D'autres établissements fondent leur renommée sur la qualité créative de leurs enseignements, les enseignants étant, eux-mêmes, des artistes reconnus. Le côté artistique est mis en avant dans la façon dont l'établissement présente le bachelier ainsi que dans la façon dont les évaluations se déroulent.

A ces deux types de compétences poursuivies, s'ajoutent des différences dans les approches des établissements concernant les deux finalités – techniques infographiques et techniques de l'édition – et sur les objectifs couvrant trois domaines d'expertise distincts, le web, le prépresse et les techniques 3D.

Deux types de créations cohabitent sans un véritable choix fait par les établissements : le *off-line* qui englobe tous les supports promotionnels « classiques » qui n'utilisent pas la technologie de l'internet et le *on-line* qui représente l'ensemble des actions de communication réalisées sur internet/web. Il serait donc utile que les établissements clarifient leur offre.

Comme dit précédemment, d'après les professionnels rencontrés, la formation généraliste ne permettrait pas aux étudiants de trouver du travail dans des structures existantes, la demande allant davantage vers la spécialisation. Pour répondre à

ce besoin, les orientations spécialisées devraient être proposées plus tôt dans le cursus, dès la deuxième année en haute école ou dès lors que la majorité des modules de base sont acquis dans le cas de l'enseignement de promotion sociale.

En vue de clarifier l'offre de formation, le comité des experts suggère que, selon la taille de l'établissement, il puisse proposer un(e) ou plusieurs option(s)¹⁷ ou domaine(s) d'orientation. Les étudiants se dirigeraient vers l'établissement où le domaine qu'ils désirent étudier s'enseigne, dès la fin du tronc commun.

Recommandation 1

- 1.1 Clarifier les domaines d'orientation du programme en prenant en compte les spécificités des créations *on-line* et *off-line*.
- 1.2 Redéfinir les cours et compétences appartenant au tronc commun des différents domaines d'orientation et comprenant les techniques de base utiles à l'ensemble des métiers visés ainsi que le développement de la créativité en tant que compétence transversale.
- 1.3 Répartir les domaines d'orientation, de spécialisation entre les établissements selon leur taille et en fonction du marché de l'emploi local, tout en veillant à couvrir l'ensemble de l'offre en FWB. En effet, si les établissements de grande taille présentent la capacité d'organiser plusieurs domaines d'orientation, ceux de petite taille pourraient se permettre de concentrer leurs moyens sur un seul de ces domaines.
- 1.4 Prévoir des travaux de fin d'études (TFE) ou des épreuves intégrées (EI) centrés sur le domaine d'orientation choisi et pondérer l'ensemble des compétences mesurées en fonction de ce même domaine.

¹⁷ Il est ici fait référence aux options définies en tant que « partie d'une section comportant de 300 à 500 heures d'activités d'enseignement qui ne peuvent être dispensées, dans l'enseignement de type court (...) », in : 5 août 1995 – Décret fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles.

2.2 Coordination des programmes

Afin de veiller à la cohérence globale du programme, le comité des experts a constaté que les enseignements sont concertés. Cette concertation se fait souvent de manière informelle, sans coordinateur nommé officiellement par la direction.

Les enseignants partagent cependant des projets communs. Le comité des experts a relevé des volontés de rapprocher les différents domaines, notamment par le biais de projets multidisciplinaires ou *workshops*.

Par ailleurs, le comité des experts regrette le manque de participation des étudiants aux discussions ayant trait aux questions pédagogiques ou académiques. Les étudiants, souvent proches des enseignants, transmettent de l'information mais les relais restent informels et non systématiques. Lorsque la participation des étudiants à des organes formels est organisée, elle semble ne relever que d'une obligation légale et les étudiants se plaignent de la lourdeur de ces réunions.

Recommandation 2

- 2.1 Amener les représentants étudiants à se positionner sur des questions pédagogiques dans le cadre d'un travail de concertation.
- 2.2 Trouver les moyens de motiver les étudiants à participer aux réunions de concertation, par exemple à travers une consultation pour fixer le calendrier des examens, pour analyser les résultats des enquêtes menées, etc.
- 2.3 Généraliser la mise en place de coordinateurs, pour lesquels une charge horaire serait dégagée à cet effet.

Bonne pratique épinglée par les experts :

Des coordinateurs pour les trois années sont désignés dans certains établissements et des charges horaires sont dégagées. Des réunions hebdomadaires entre coordinateurs et direction sont organisées.

2.3 Traduction des objectifs cohérents en résultats exigeants et en ECTS

Acquis d'apprentissage (*learning outcomes*)

Le comité des experts a pu noter que les compétences visées dans le programme permettent d'aborder les différentes techniques graphiques et que le programme semble correspondre aux attentes des étudiants. De plus, globalement, les représentants du monde professionnel et les anciens étudiants rencontrés par le comité des experts se disent satisfaits du programme avec cependant, comme cela a été indiqué plus haut, des nuances sur l'intérêt de davantage spécialiser les étudiants.

TFE (ou EI)

Le comité des experts a constaté une disparité entre les niveaux d'exigence des TFE. Ils s'apparentent pour certains établissements, le plus souvent, à un important projet en cours d'études qu'à un travail final de niveau bachelier visant l'intégration des compétences et visant à démontrer les aptitudes de l'étudiant à se hisser au niveau des exigences du monde professionnel.

Les TFE doivent permettre aux étudiants de matérialiser les compétences techniques et artistiques acquises tout au long de la formation et de pouvoir ainsi les présenter lors d'un futur entretien d'embauche. En effet, le TFE constitue la carte de visite des futurs professionnels et fait également partie de la visibilité de l'établissement à l'extérieur.

ECTS

Lors des différentes visites réalisées dans les établissements, le comité des experts a constaté que les crédits ECTS ne sont peu ou pas compris ou utilisés. Les étudiants n'y sont pas familiarisés. Les enseignants ne se basent pas sur ces crédits pour définir la charge engendrée par leurs cours et les directions les utilisent uniquement dans un but administratif, pour répondre aux demandes officielles. Bien que les crédits ECTS soient effectivement retranscrits sur le plan administratif, ils ne font pas l'objet d'explications suffisantes auprès des étudiants. Ils ne font, par ailleurs, pas état de la part de travail présentiel et non présentiel des différentes activités pédagogiques. Le comité des experts constate que les ECTS sont considérés par les enseignants et étudiants comme de sim-

ples coefficients et non pas comme un outil de comparabilité, de valorisation d'une compétence et d'estimation de la charge de travail.

Recommandation 3

- 3.1 Rehausser le niveau d'exigence des épreuves en le redéfinissant sur la base du nombre de crédits ECTS alloué ainsi que sur la base des compétences visées par la formation.
- 3.2 Mieux expliquer aux étudiants le système des ECTS, sa définition et son utilité pour appréhender la charge de travail ainsi que pour développer la mobilité intra et internationale.
- 3.3 Pour l'EPS, intégrer dans les fiches UF l'équivalent en ECTS du volume horaire de chaque module ou activité d'enseignement afin que les ECTS puissent servir d'outil de comparaison, de valorisation de compétence et d'estimation de la charge de travail demandée à l'étudiant.

2.4 Développement de la mission de recherche dans les hautes écoles

Le comité des experts remarque que figurent, parmi les missions des hautes écoles, des objectifs liés à la recherche et à l'innovation ainsi qu'à la formation continue ; missions qui ne semblent pas être pleinement atteintes. Ces missions constituent une possibilité de développer la créativité et l'innovation, l'autoformation des enseignants. Elles participent au rayonnement de l'établissement, nationalement et internationalement. Bien que la recherche ne soit pas une mission dévolue à l'enseignement de promotion sociale, le comité des experts estime qu'il serait intéressant que ces établissements puissent aussi participer à ce type de mission, par exemple en partenariat avec les hautes écoles.

Recommandation 4

Envisager le développement d'activités de recherche appliquée et de formation continue impliquant des professionnels du secteur et des enseignants.

2.5 Mise en situation réelle et liens avec le monde professionnel

2.5.1 Articulation théorie-pratique et mise en situation réelle

Mis à part dans le cadre de certains cours dits généraux (langue, comptabilité ou physique), le comité des experts a noté que la théorie et la pratique sont bien articulées. La théorie est liée aux exercices pratiques par le biais de réalisations concrètes, lui donnant ainsi tout son sens dans un parcours professionnalisant. Par contre, ces réalisations sont parfois éloignées des conditions de réalisations réelles, en connexion avec le monde professionnel.

Par ailleurs, la connaissance d'une deuxième (et d'une troisième) langue(s) ainsi qu'une bonne maîtrise, orale et écrite, de la langue française restent stratégiques pour les diplômés dans le domaine des techniques graphiques.

Bonne pratique épinglée par les experts :

Certains établissements mènent un travail d'articulation des cours d'anglais avec les objectifs spécifiques de la formation techniques graphiques, ce qui se traduit par des activités intégrant les compétences des différents cours (présentation de travaux en langue étrangère, utilisation de logiciels avec une interface, une aide et un manuel en anglais, par exemple).

Recommandation 5

- 5.1 Organiser des exercices pratiques en connexion avec le monde professionnel, notamment par la mise en situation réelle.
- 5.2 Étendre ces mises en situation réelle à d'autres cours, afin de proposer un maximum de projets transversaux, réalistes par rapport au marché du travail et aux types de demandes actuelles et intégrant les différentes compétences développées. Par exemple, l'étude d'un projet, de sa conception à sa réalisation, en passant par l'évaluation de son coût, la défense du projet en une autre langue, la discussion, le cas échéant, avec un imprimeur ou d'autres sous-traitants, etc.

- 5.3 Définir des thèmes de projets intégrant les cours généraux aux matières spécifiques des techniques graphiques.
- 5.4 Renforcer la pratique d'une deuxième langue dans les cours, utiliser les langues étrangères dans les matières professionnelles, dans les cours pratiques afin d'en augmenter la maîtrise dans un contexte professionnel et probablement multilingue.
- 5.5 Renforcer le discours sur l'esthétique contemporaine et visuelle des produits 2D et 3D du monde virtuel dans les cours théoriques.

Les établissements – et, *a fortiori*, le corps enseignant rencontré – ont montré leur intérêt et leur motivation à participer à des expositions, des concours, des projets, etc. De plus, travailler sur des projets réels permet également de renforcer les liens entre les enseignants et le monde professionnel, dans un secteur en évolution continue et qui, par conséquent, demande une formation continue permanente du corps enseignant. Cependant, il s'agit de rester dans le cadre d'une situation d'apprentissage : les étudiants participeraient à des projets pour mettre en pratique et développer leurs compétences. Un risque existe : la volonté d'entreprises ou institutions publiques d'utiliser ce qu'ils pourraient considérer comme « de la main-d'œuvre à bon marché ». Il s'agira donc de bien cadrer le projet, les attentes de part et d'autre et d'envisager un éventuel retour pour l'établissement si une réalisation était ensuite utilisée.

Recommandation 6

- 6.1 Promouvoir la réalisation par les étudiants de projets s'appuyant sur des cas réels, en tant qu'opportunités de mettre en pratique leurs apprentissages et de mettre en valeur leurs réalisations.
- 6.2 Promouvoir l'image des établissements par le biais d'expositions de travaux d'étudiants et par des réalisations d'enseignants, si ces derniers le souhaitent.
- 6.3 Stimuler l'implication des étudiants dans des concours, en veillant à ce qu'ils soient « à la manœuvre de A à Z ».

- 6.4 Montrer les TFE et EI au monde professionnel par des moyens web ou par le biais d'expositions.

2.5.2 Liens avec le monde professionnel

Le comité des experts a pu constater que les stages sont reconnus tant par les étudiants que par les enseignants comme utiles pour mieux comprendre la réalité professionnelle et donc s'y préparer. Les stages permettent effectivement d'intégrer et de mettre en œuvre les compétences acquises pendant la formation. Leur suivi et leur évaluation sont le plus souvent bien formalisés. Le comité des experts a pu constater l'investissement personnel de nombreux enseignants afin d'assurer le bon déroulement des stages.

Par contre, les retours de stage fournis par les étudiants et les maîtres de stages en entreprise ne sont pas suffisamment exploités pour identifier les besoins de la profession et actualiser les contenus des programmes.

Recommandation 7

- 7.1 S'assurer qu'une coordination des stages est effectuée auprès des étudiants et auprès des entreprises en explicitant le rôle et les fonctions des coordonnateurs, les procédures de coordination et les modalités de contact.
- 7.2 Définir, en collaboration avec les maîtres de stage en entreprise et les étudiants, un guide de bonnes pratiques de stage.
- 7.3 Se servir des retours des maîtres de stage en entreprise et les exploiter de manière systématique dans le cadre d'une coordination pédagogique (par exemple, *via* une « fiche de visite » qui aurait comme objectif d'évaluer les compétences et les possibilités de l'étudiant en entreprise et de signaler les compétences à renforcer).

Le comité des experts souligne une bonne interaction avec le monde professionnel, grâce aux « enseignants-experts » et aux enseignants de la

spécialité qui exercent une activité professionnelle. Ces derniers amènent une veille à la fois sur les outils afin de maintenir à jour les contenus de cours et de rester *up-to-date* avec les nouvelles pratiques utilisées dans le monde professionnel. De plus, nombre d'entre eux constituent des références pour les étudiants et leur permettent de bénéficier d'une expertise technique de terrain et d'études de cas réels. Il apparaît au comité des experts que cette démarche est en cohérence avec l'objectif professionnalisant du bachelier.

Ces connexions avec le monde professionnel pourraient être exploitées encore davantage par le recours et le retour d'expérience d'experts externes du secteur. Les cours de gestion, proposés précédemment dans cet état des lieux, et l'entrepreneuriat devraient être développés – le comité des experts a bien noté l'organisation de conférence traitant de l'entrepreneuriat mais cette initiative semble insuffisamment développée. Les directions rencontrées estiment que cela ne fait pas partie du programme et que les étudiants auront des opportunités de développer ces compétences ultérieurement. Cela est sans doute vrai pour les futurs diplômés qui travailleront dans des structures mais pour ceux désireux de se lancer en tant qu'indépendant, et qui constituent, d'après les témoignages recueillis par le comité des experts, une majorité des futurs diplômés, une première approche de l'entrepreneuriat et des liens vers des formations, sites, personnes-ressources seraient profitables. De la même façon, certains cours pourraient être adaptés pour mieux répondre à des besoins rencontrés sur le terrain professionnel. Le cours de gestion pourrait, par exemple, se baser principalement sur des problématiques liées à la profession, reprenant, par exemple, des cas de remises d'offres, facturation, etc.

Recommandation 8

8.1 Inviter plus régulièrement des représentants du secteur et des anciens étudiants à intervenir dans les cours pour témoigner des réalités professionnelles, apporter leur expertise et contribuer à actualiser les compétences visées par la formation. Cela permettrait d'accentuer, au sein du cursus, la préparation des étudiants aux aspects administratifs et entrepreneuriaux.

8.2 Consulter le monde socioéconomique sur les compétences à renforcer ou à introduire au sein du programme, par exemple en matière de gestion et d'entrepreneuriat.

8.3 Etablir des liens avec des organisations sectorielles pour bénéficier d'informations validées, récoltées à grande échelle, mais aussi de leurs contacts et de leur support. Cela pourrait permettre de définir, en collaboration avec elles, des sujets à développer dans le cadre de recherches appliquées, de formation continue, etc.

En synthèse, le comité des experts suggère d'accentuer les contacts avec des représentants de la profession et leurs fédérations pour établir des projets d'exercices en situation réelle, actualiser le référentiel des compétences, identifier des thèmes de recherche appliquée, de séminaires et autres activités d'enseignement.

2.6 Développement d'une évaluation formative permettant la progression et l'autonomie

2.6.1 Modalités et critères d'évaluation

Le comité des experts a observé que les modalités d'évaluation des apprentissages des étudiants sont généralement claires, bien établies, pertinentes et explicites.

Des « fiches programmes » ont été créées dans certains établissements. Elles reprennent les objectifs, méthodes et attendus, de manière claire et explicite. Les critères et les modalités d'évaluation y sont alors généralement explicités en termes de compétences, bien que le comité des experts regrette que cela ne soit pas toujours le cas dans tous les établissements.

L'évaluation des acquis des étudiants se veut axée sur le référentiel de compétences en élaboration et en regard d'un plan d'apprentissage progressif.

La difficulté incontournable de cette évaluation réside dans la proposition de critères d'évaluation

prenant en compte l'esthétique. Le comité des experts a rencontré des enseignants qui avaient choisi d'éviter de déterminer ces critères esthétiques. Or, les étudiants ne sont pas pour autant évalués sur les seuls critères techniques. Le comité des experts estime par conséquent que la critique émise par des étudiants pairs et par celle d'experts du monde professionnel permettront progressivement aux étudiants de se forger une conception personnelle de l'esthétique tout en étant conscients des tendances et exigences qui sont définies pour un travail donné.

Etant réalisée par plusieurs enseignants, l'évaluation nécessite une concertation entre eux – tout comme pour les enseignements, ce qui n'a pas été systématiquement observé par le comité des experts.

Quant à l'évaluation du stage, les pratiques observées par le comité des experts sont diverses : tantôt un enseignant de l'établissement rend visite à l'étudiant en stage, ce qui permet à ce dernier d'exprimer « ce qui va bien et moins bien », tantôt ce n'est pas le cas et l'évaluation finale tient compte de l'avis de l'étudiant et de son maître de stage en entreprise. Une réflexion collective réunissant les enseignants, les maîtres de stage et les étudiants en cours et au retour de stage serait la bienvenue. De plus, l'autoévaluation de leurs compétences par les étudiants devrait être une pratique systématisée.

Le comité des experts estime que la formation est en conformité avec le niveau 6 du Cadre européen des certifications (CEC), que les savoirs sont approfondis dans le domaine des techniques graphiques qui requiert une compréhension critique de théories et de principes. Le comité des experts note encore la nécessité que les critères de l'évaluation soient aussi en conformité avec ce même niveau 6. En effet, les enseignements prodigués et les projets réalisés permettent d'acquérir les aptitudes relatives au niveau. La gestion de projets techniques ou professionnels complexes, avec prise de responsabilités décisionnelles, fait partie de l'exercice et il s'agit dès lors d'évaluer tant le processus que le résultat final.

Bonnes pratiques épinglées par les experts :

- La mise en place de *feed-back* après une évaluation permettant une autoréflexion critique et la progression dans les apprentissages.
- La mise en place de mini-jurys intermédiaires qui assurent le suivi de réalisation des TFE.
- L'invitation de membres externes à l'établissement à participer aux jurys d'évaluation.
- L'élaboration d'un rétroplanning.
- L'invitation systématique des étudiants de deuxième année à assister aux défenses des épreuves de troisième année.
- L'organisation d'une épreuve à blanc.

Recommandation 9

- 9.1 Attacher une plus grande attention à l'autoévaluation que porte l'étudiant sur son stage afin qu'il puisse conforter son ressenti avec l'évaluation faite par son maître de stage.
- 9.2 Veiller à aligner les critères d'évaluation des acquis sur la matrice des compétences en construction et s'assurer que ces critères soient partagés par l'ensemble des enseignants et étudiants.
- 9.3 Expliciter au maximum les critères d'évaluation et les communiquer aux étudiants, voire les discuter avec eux. Prévoir des moments de *feed-back* systématiques, suffisamment longs pour que l'étudiant puisse intégrer les conseils d'amélioration, voire les explications de ses échecs.
- 9.4 Proposer aux étudiants d'anciens travaux qui peuvent servir de repères, de clarification des attentes.
- 9.5 Parcourir systématiquement avec les étudiants, au début de chaque activité d'enseignement, les objectifs de l'activité d'enseignement ainsi que les critères et les modalités d'évaluation.
- 9.6 Veiller à établir, dans les travaux multidisciplinaires, une grille d'évaluation unique et cohérente, précisant les objectifs poursuivis par chacun des cours impliqués.

- 9.7 Préciser, exemples à l'appui, les critères techniques et esthétiques attendus par le monde professionnel.
- 9.8 Proposer une évaluation finale par un jury en expliquant les critères d'évaluation.

2.6.2 Analyser les causes d'échecs les plus récurrentes et y remédier

Les taux d'échec sont importants et généralement considérés comme un état de fait. Des aides à la réussite sont mises en place mais, dans les faits, sont peu utilisées par les étudiants qui en auraient le plus besoin.

Bonne pratique épinglée par les experts :

Le comité des experts a notamment pu noter l'utilité de dispositifs tels que des séminaires de méthodologie de travail, des *team-buildings*, la présence d'un conseiller d'orientation, le tutorat entre étudiants, etc.

Recommandation 10

- 10.1 Analyser les causes d'échec et d'abandon : appuyer cette analyse sur des données structurées et fiables, prendre les mesures adéquates en fonction des résultats de l'analyse, se doter pour ce faire d'indicateurs.
- 10.2 Initier une politique volontariste de promotion de la réussite, un guide de bonnes pratiques de stage.
- 10.3 Mieux informer les candidats sur les prérequis utiles ; ainsi que sur les compétences attendues en première année de bachelier *via* une unité « découverte du métier et des études ».
- 10.4 Mettre en place des modules de remédiation pour les étudiants qui éprouvent des problèmes, problèmes à pointer au plus tôt.

2.7 Des supports de cours en ligne, de l'autoformation... un premier pas vers l'autonomie

La diffusion de supports de cours est quasi généralisée sous format numérique, que ce soit des pdf en ligne ou des liens vers des tutoriels ou vers d'autres documents.

Des syllabus se retrouvent, pour certains cours, sur support papier, que d'anciens étudiants témoignent encore consulter.

Le comité des experts regrette cependant, la dispersion, dans certains cas, de l'ensemble de ces supports sur des sites web privés, à défaut d'un espace centralisé, d'une plateforme gérée par l'établissement.

Le comité des experts note encore que la mise en ligne des supports favorise la communication et participe à la réussite des étudiants.

Bonnes pratiques épinglées par les experts :

Plusieurs outils pédagogiques innovants ont été mis en place comme une plateforme d'*e-training* permettant de réaliser des tests d'autoévaluation en ligne, un réseau extranet permettant d'accéder à différentes informations (horaires, valves, forum, bibliothèque, *webmail*, etc.), une plateforme d'*e-learning* permettant l'autoformation et un système de partage de fichiers (supports de cours, projets, etc.).

Quant à l'autonomie, elle est décrite par la plupart des établissements comme étant un enjeu prioritaire. Même si l'objectif est louable, le comité des experts s'est parfois étonné du peu d'accompagnement vers cette autonomie recherchée. Ce peu d'accompagnement semble avoir pour conséquences les échecs des étudiants non autonomes à leur arrivée. Le comité des experts souligne, cependant, diverses bonnes pratiques à ce sujet.

Bonnes pratiques épinglées par les experts :

- Certains établissements ont misé sur une autonomie progressive de l'étudiant dans l'organisation de son travail, en lui proposant un encadrement régulier.
- Grâce à la bonne communication régnant entre étudiants et enseignants de certains établissements, l'emprunt de matériel, l'organisation d'activités, le choix de sujets, etc. est rendu possible, ce qui favorise l'autonomie des étudiants.

Recommandation 11

- 11.1 Renforcer l'apprentissage en autonomie par de nouvelles méthodes d'apprentissage à distance, telles que l'*e-learning*.
- 11.2 Initier une réflexion pédagogique pour un accompagnement progressif des étudiants à l'apprentissage de l'autonomie.
- 11.3 Renforcer le travail de projet en groupe autonome.

2.8 En synthèse

Le comité des experts tient à souligner que des bonnes pratiques existent dans certains établissements et pourraient être mises à profit dans tous les établissements. Ces bonnes pratiques concernent l'apprentissage à l'autonomie, les plateformes de travail à distance, la diffusion des syllabus et la coordination pédagogique.

Le comité des experts suggère également la généralisation de la mise en place des *feed-backs* après les évaluations ainsi que la mise en place d'une évaluation formative pour les TFE et EI.

Le comité des experts estime encore que les initiatives de promotion de la réussite devraient elles aussi être généralisées.

Ensuite, il existe au sein des établissements une interaction avec le monde professionnel, qui pourrait être amplifiée par l'invitation d'experts externes et d'anciens étudiants.

Enfin et malheureusement, les taux d'échec sont importants et généralement considérés comme un état de fait. Il semble dès lors nécessaire de mieux communiquer aux étudiants les compétences requises à l'entrée et à la sortie du cursus.

3. Ressources humaines et matérielles

3.1 Le corps enseignant, première ressource pour l'apprentissage

Le corps enseignant et administratif de chaque établissement est soudé, passionné et dynamique. De plus, le comité des experts a souvent pu constater une forme d'auto-organisation de l'équipe pédagogique qui démontre une grande flexibilité et disponibilité, malgré des temps partiels qui ne reflètent pas toujours cet investissement. Les personnels administratifs et techniques font également preuve d'une grande implication dans le suivi des étudiants et d'une bonne connaissance de leurs tâches.

Toutefois, le comité des experts a souvent noté l'absence de vision stratégique concernant la gestion des ressources humaines. Les départs prévus, les besoins de nouveaux experts en fonction des disciplines et des projets, les méthodes de recrutement, etc. mériteraient une réflexion, au minimum annuelle, de la direction en coordination avec les enseignants et les coordinateurs de la filière.

Recommandation 12

Développer une vision stratégique en matière de ressources humaines, tant à court terme qu'à long terme, qui permettra, entre autres, de formaliser davantage les processus en place.

Bonne pratique épinglée par les experts :

Certains établissements ont développé un *vademecum* pour l'enseignant, ce qui favorise l'accueil et l'intégration des nouveaux enseignants et permet de suivre une même voie organisationnelle dans les activités journalières.

3.1.1 Des compétences techniques et pédagogiques évolutives

Le comité des experts a rencontré, dans l'ensemble des établissements visités, des enseignants qui

travaillent en dehors de l'établissement sur leurs propres projets professionnels ainsi que d'autres enseignants, à temps plein, qui assurent une veille technologique personnelle. Leurs compétences évoluent de ce fait avec les techniques pour le plus grand bien de leur enseignement.

Le comité des experts estime cependant qu'il manque une politique générale en faveur de la formation continuée, visant à articuler la mise à disposition de budgets en la matière, ce qui empêche certains personnels de se mettre à jour.

Dans des cas isolés, les étudiants se sont plaints de compétences non à jour de certains enseignants, voire de compétences pédagogiques très limitées, même lorsqu'il ne s'agit pas d'experts ponctuels invités – sans formation pédagogique. Les directions, pour leur part, estiment que l'évaluation des enseignants n'est pas autorisée dans le cadre législatif actuel et que cet aspect de la gestion des ressources humaines n'entre donc pas dans leur mission.

Pourtant, en ce qui concerne les hautes écoles, le décret du 18 juillet 2008¹⁸ prévoit que les résultats de l'évaluation des enseignements par les étudiants soient analysés par le conseil pédagogique en collaboration avec le conseil de catégorie et en concertation avec les enseignants concernés.

Lors des visites, le comité des experts a observé que les enquêtes ne sont pas systématiquement disponibles en ligne et ne sont pas récurrentes dans l'ensemble des établissements.

Cet état de fait pose question au comité des experts qui relève ici un point d'amélioration du système puisqu'il ne permet pas d'assurer la qualification optimale de tous les enseignants.

¹⁸ Décret du 18 juillet 2008 démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur, article 5.

Recommandation 13

- 13.1 Mettre en place une évaluation des enseignants en se basant, notamment, sur les évaluations des enseignements. Trois aspects devraient, pour le moins, être abordés lors de cette évaluation : l'expertise technique, l'enseignement et l'accompagnement des étudiants.
- 13.2 Utiliser les enquêtes anonymes d'évaluation des enseignements - mais aussi des enseignants - comme base de discussion pour les entretiens d'évaluation et pour le développement d'une politique de formation continuée.
- 13.3 Mettre en place un entretien individuel entre la direction et l'équipe pédagogique ainsi qu'un entretien collectif entre la coordination pédagogique et le corps enseignant.
- 13.4 Encourager un maximum d'enseignants à s'inscrire au CAPAES et réaliser des choix d'attribution qui prennent en compte leurs compétences professionnelles.
- 13.5 Développer la formation continuée, notamment par la mutualisation de ressources avec des institutions similaires, en invitant des experts professionnels.
- 13.6 Mettre en place une formation à la création de supports *e-learning*.

3.2 Mise à disposition de matériel et de locaux adéquats aux acquis d'apprentissages visés

3.2.1 Un grand besoin d'espaces

Les bâtiments et les locaux sont le plus souvent adéquats à l'activité de la section. Dans quelques établissements, un accroissement du nombre d'étudiants des sections *on-line* est observé, rendant les locaux exigus.

Le comité des experts a constaté des problèmes liés à la disposition de certains locaux - les étudiants y étant disposés de telle façon qu'ils tournent le dos à l'enseignant et au tableau. Il a constaté aussi des soucis de signalisation et de visibilité de certains établissements.

Bonnes pratiques épinglées par les experts dans certains établissements :

- La décoration des salles de cours a été confiée aux étudiants, ce qui valorise leur travail et crée un climat motivant et inspirant.
- Pour pallier une disposition des étudiants face aux murs et parfois répartis dans plusieurs locaux séparés, un établissement a mis au point un système d'écran moniteur pour l'enseignant afin qu'il puisse voir l'ensemble des travaux des étudiants. De plus, des écrans situés entre chaque « paire » d'étudiants retransmettent en direct l'image et le son de l'enseignant lorsqu'il donne des consignes ou conseils collectifs ou ciblés à certains d'entre eux.

3.2.2 Du matériel à la pointe

Le comité des experts a pu observer que les moyens informatiques et multimédias sont souvent suffisants en quantité et qualité, voire dans certains cas impressionnants. Ils sont adaptés aux spécialités et mis à disposition de l'ensemble des étudiants.

Dans une proportion plus restreinte que celle du constat dressé ci-dessus, certains établissements ont, par contre, recours à un parc informatique inadapté aux réalités du secteur, en particulier dans le domaine multimédia. Pour des raisons le plus souvent organisationnelles, leurs locaux spécialisés ne sont pas accessibles en dehors des heures de cours pour la réalisation des travaux prévus au programme des études.

Recommandation 14

- 14.1 Adapter au besoin le parc informatique à l'évolution du monde professionnel et développer les infrastructures nécessaires aux différentes facettes du secteur multimédia (caméras, appareils photos digitaux, perches sons, petits studios, etc.).
- 14.2 Rendre accessibles certains locaux spécialisés en dehors des heures de cours pour réaliser des travaux individuels et/ou de groupe.

3.2.3 Les bibliothèques, mine d'idées et source de créativité, le matériel des CTA

Des bibliothèques existent sur différents sites et sont fréquentées par les étudiants. Elles mettent notamment à leur disposition l'ensemble des TFE. Cependant, le manque de moyens ne permet que rarement de mettre à disposition, même sous format électronique, des revues liées aux spécificités de cet enseignement. Dans d'autres établissements, les bibliothèques n'existent pas ou ne proposent ni ouvrages en lien avec la section, ni revues spécialisées.

Le comité des experts a apprécié la collaboration avec les centres de technologies avancées (CTA). De manière générale, le comité des experts estime que l'accessibilité au matériel des CTA, les équipements prépresse, les galeries d'art constituent autant de tremplins pour concrétiser les concepts étudiés dans les différents enseignements.

Recommandation 15

- 15.1 Souscrire à des revues internationales de *design* et de graphisme, recourir à des ressources disponibles en ligne et y sensibiliser les étudiants.
- 15.2 Créer une bibliothèque virtuelle centralisée pour l'ensemble des établissements afin de limiter les coûts et augmenter l'accès à tous les étudiants d'une littérature spécialisée.
- 15.3 Développer un système de gestion des données permettant de mieux consigner et archiver les travaux et d'en faciliter tant l'accès que la numérisation (par exemple, dans le cadre du suivi des stages).

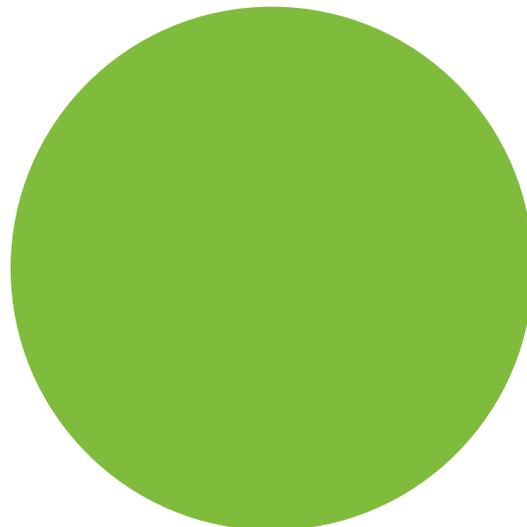
3.3 Le temps de coordination, de gestion, de suivi par les enseignants : des heures à haute valeur ajoutée

Le comité des experts a constaté que des tâches de coordination et de gestion sont parfois incluses dans la charge de travail des membres du personnel, notamment au niveau du suivi des stages et de l'encadrement des étudiants. Cependant, lorsque

cela s'avère nécessaire, les enseignants vont au-delà des heures prévues, sans que cela ne soit comptabilisé dans leur charge horaire.

Recommandation 16

- 16.1 Effectuer un relevé précis de la charge de travail de coordination et de gestion effectuée par les enseignants en fonction des objectifs pédagogiques à atteindre et s'assurer de l'adéquation entre objectifs poursuivis et ressources.
- 16.2 Etablir un contact régulier entre responsables de catégorie, coordinateurs pédagogiques et responsables administratifs afin d'anticiper les besoins tant en termes de ressources humaines que matérielles et les moyens à court, moyen et long terme pour y répondre.



4. Relations extérieures et service à la collectivité

4.1 Des relations avec l'extérieur très variables d'un établissement à l'autre

Le comité des experts a constaté des grandes différences entre les établissements au niveau des interactions avec les partenaires locaux, institutionnels et du secteur, par le biais de projets et de contacts personnels. Il ne peut qu'encourager les initiatives permettant à l'établissement de s'ouvrir à l'international et de donner l'occasion aux étudiants et enseignants de se confronter à d'autres cultures, d'autres expertises. Tant au niveau national qu'international, le comité des experts constate un manque de contacts avec des homologues enseignants du domaine et de liens structurels avec des établissements dispensant un programme identique.

Bonnes pratiques épinglées par les experts :

- Le développement de partenariats à l'international permettant aux étudiants de réaliser, entre autres, leur stage à l'étranger, y compris vers des destinations non francophones.
- Par le biais des TFE et des stages, l'établissement de contacts avec des entreprises ou des associations pour renforcer le côté professionnalisant de la formation.
- La participation à des concours nationaux et internationaux.
- La réalisation de projets pour l'extérieur qui favorise un ancrage positif dans l'environnement socioéconomique (collaborations sur des sujets graphiques, création de logos, etc.).
- L'élaboration de partenariats avec les fédérations professionnelles (FEBELGRA, CEPEGRA), de collaborations avec les centres de compétences, les centres d'expertise et d'innovation (Technofutur, etc.) et le CTA apportent une réelle cohérence pédagogique et professionnelle au sein du bachelier.

4.2 Une visibilité très variable

Chaque établissement est visible sur internet. Cependant, certains des sites ne mettent pas du tout en valeur le cursus infographique, ce qui vu le domaine visuel, graphique de la formation est assez paradoxal et joue en défaveur de la crédibilité de ces établissements.

Le comité des experts dresse le même constat en ce qui concerne la décoration des établissements, qui prend tout son sens dans le cadre d'un bachelier cherchant à développer des compétences graphiques. Cela pourrait constituer un projet d'établissement avec pour finalité que chacun se sente dans un environnement agréable et fonctionnel.

Recommandation 17

Mettre en valeur les établissements en créant des sites internet de qualité et en donnant au bâtiment une image qui reflète la qualité des savoir-faire qui y sont développés.

4.3 Les anciens étudiants, relais pour les nouveaux étudiants

Le comité des experts a constaté l'existence parfois informelle de cercles, de comités d'anciens étudiants. Cette pratique pourrait être généralisée à l'ensemble des établissements. Les anciens étudiants représentent non seulement des relais vers le marché de l'emploi, des personnes-ressources pour des stages, mais aussi de futurs experts potentiels, ressources non négligeables pour les établissements.

Recommandation 18

Formaliser les relations avec les anciens étudiants, les inviter aux journées portes ouvertes, les faire participer à des jurys, etc.

Le comité des experts n'a pas pu relever de véritable soutien à l'emploi à destination des étudiants diplômés.

Recommandation 19

- 19.1 Communiquer les recherches et les offres d'emploi afin de faciliter l'insertion professionnelle des diplômés.
- 19.2 Communiquer des données chiffrées sur le marché de l'emploi aux étudiants - *on-line* et *off-line*.
- 19.3 Communiquer des adresses d'entreprises et mettre les diplômés en relation avec les fédérations professionnelles du secteur (FEBELGRA notamment).
- 19.4 Exposer les TFE aux champs du travail (à l'occasion de portes ouvertes, d'expositions à la fin de l'année, d'expositions virtuelles, etc.).

5. Démarche qualité, gouvernance et stratégie

5.1 Une vision, des visions partagée(s)

Le comité des experts note la taille réduite des effectifs dans certains établissements (voir annexe 6, graphique 2). Surveiller les effectifs afin d'assurer une viabilité à moyen terme et choisir un ou des domaine(s) d'orientation suivant sa taille et ses capacités s'avèrent dès lors nécessaires à chaque établissement¹⁹. Dans cette optique, le comité des experts soulève la nécessité de développer des mesures pour le recrutement et la visibilité de la formation.

5.1.1 Le recrutement des étudiants

Une question se pose concernant le recrutement des étudiants. Certains établissements ont des demandes d'inscription dépassant leur capacité d'accueil – ce qui semble essentiellement être le cas pour l'*on-line*. De plus, de nombreux étudiants, comme nous l'avons vu précédemment, s'inscrivent dans ce bachelier sans toujours se rendre compte de la quantité de travail qui les attend, sans percevoir la nécessité de s'autoformer en permanence et qu'aimer et travailler les images, les films, les jeux vidéos ne sont pas simples synonymes.

Devrait-on pour autant sélectionner les candidats étudiants au risque d'en perdre, étudiants qui pourraient par la suite constituer d'excellents professionnels ? Ni le comité des experts, ni les directions qu'il lui a été donné de rencontrer ne sont unanimes sur cette question.

Dans tous les cas, il s'avère, selon le comité des experts, nécessaire de communiquer davantage vers les étudiants intéressés à l'inscription afin de limiter les erreurs de parcours et de remédier à une partie du taux d'échec lié à une mauvaise orientation.

L'organisation de journées portes ouvertes pourrait être une forme de découverte du cursus, pour autant qu'y soit également communiqué l'investissement que suppose la formation, qu'y soient cla-

¹⁹ Voir à ce sujet le point 2.1 .Clarification et optimisation des intitulés et des cursus, exposé plus haut dans l'état des lieux

riifiés les filières et les débouchés et qu'il soit offert aux futurs étudiants de rencontrer des anciens étudiants qui ne chercheront pas à embellir la réalité ou à atténuer les difficultés.

5.1.2 La promotion de l'établissement

La plupart des établissements cherchent à donner une image positive d'eux-mêmes afin non seulement d'attirer des étudiants potentiels mais aussi de mettre en valeur le diplôme qu'ils délivreront, ce qui aidera *in fine* les futurs diplômés à trouver un emploi. Cependant, des petits nombres d'étudiants par classe permettent un meilleur encadrement, tant relationnel – les relations interpersonnelles en sont facilitées – que pédagogique – les enseignants ont la possibilité de consacrer davantage de temps à chaque étudiant.

Mais, les ressources étant proportionnelles au nombre d'étudiants inscrits, ces établissements de petite taille se retrouvent en difficulté entre autres pour obtenir du matériel à la pointe, qui nécessite des ressources importantes.

Le recrutement de futurs étudiants et la visibilité des établissements constituent deux éléments, parmi d'autres, d'une réflexion que doivent mener directions et corps enseignants, par rapport à leur institution. On pourrait imaginer que ces discussions relatives aux visions stratégiques devraient aussi se tenir à une échelle plus large permettant dès lors de proposer un paysage de formation offrant différentes caractéristiques selon les besoins socioéconomiques locaux ainsi que les besoins spécifiques des étudiants.

Une vision stratégique pour la section nécessiterait d'une part de prendre le temps du recul - ce qui s'avère souvent difficile pour les équipes en place, mais aussi une volonté commune de l'ensemble des acteurs, ce que le comité des experts a le plus souvent ressenti comme étant une réalité parfois informelle, mais bien présente.

Recommandation 20

20.1 Définir formellement des moments de réflexion et de partage des visions stratégiques au sein des établissements.

20.2 Communiquer ces visions stratégiques entre établissements et voir dans quelle mesure il y aurait des complémentarités intéressantes à proposer à travers les établissements offrant ce cursus.

5.2 Un train bien en route

Le comité des experts a été positivement surpris de constater la pratique d'une réelle démarche qualité, partagée et vécue au sein de la majorité des établissements. La démarche qualité a souvent déjà permis d'apporter des améliorations. Le comité des experts a pu constater la volonté affirmée et unanime des responsables, du personnel pédagogique et administratif et des étudiants d'être impliqués dans une démarche d'amélioration permanente de leur institution.

5.3 Les acteurs de la démarche

La motivation des acteurs permet de se situer dans un dispositif constant d'évolution et d'adaptation du système. L'ensemble des parties prenantes – y compris les représentants du monde professionnel – fait preuve d'ouverture et de réceptivité face à la démarche qualité. Les directions font preuve d'une volonté claire d'entrer dans une démarche d'amélioration continue. Suite aux enquêtes internes, des actions concrètes de progression et d'amélioration ont été mises en place.

Des responsables qualité ont été nommés et ont réalisé des rapports d'autoévaluation (RAE), tout en respectant les décrets et les réglementations.

Par ailleurs et comme il a été dit plus haut, le comité des experts s'interroge sur la faible implication des étudiants dans la gestion de certains établissements, sur leur faible participation aux différents conseils (citons notamment pour les hautes écoles, les conseil des étudiants, conseil social, conseil pédagogique, conseil de catégorie) et donc, de la même façon, dans la démarche qualité.

Recommandation 21

Impliquer les étudiants dans la démarche qualité, non seulement pour identifier leurs perceptions, leur vécu mais aussi pour les inviter à proposer des actions d'amélioration.

5.4 Une démarche qui manque parfois de formalisme

5.4.1 Des rapports d'autoévaluation plus formels que fonctionnels

Le comité des experts déplore cependant que, dans la plupart des cas, le RAE ait eu pour seul enjeu de répondre à une exigence décrétales et ne reflète pas entièrement l'organisation interne de l'enseignement, ni la réalité du dynamisme du fonctionnement au quotidien.

Dans plusieurs établissements, le RAE ne comportait pas de tableau de bord permettant de suivre les évolutions des actions d'amélioration, ce qui explique l'absence également d'échéancier et de plan d'action.

Recommandation 22

- 22.1 Etablir un échéancier et un plan d'action avec des priorités clairement indiquées.
- 22.2 Pérenniser la démarche qualité, en y dégageant les moyens nécessaires.

Le comité des experts a, par ailleurs, pu constater la volonté affirmée et unanime des responsables de l'institution, du personnel et des étudiants de poursuivre les mesures décrites dans le RAE.

Recommandation 23

- 23.1 Valoriser le dynamisme partagé par la direction, les enseignants, le personnel administratif et y inclure les étudiants ainsi que le monde professionnel, pour alimenter un processus plus formalisé de gestion de la qualité.

- 23.2 Profiter de la démarche qualité et de la commission qualité pour rassembler les nombreux outils déjà existants et les articuler pour pouvoir dresser un plan stratégique et des actions s'appuyant sur des données objectivées et formalisées.
- 23.3 Etablir un ensemble d'indicateurs permettant d'aller vers une amélioration permanente et ne pas se limiter à une description de l'état actuel.

5.4.2 L'évaluation des enseignements, un outil de recueil de données au service du système qualité

Comme évoqué précédemment, il existe des évaluations des enseignements par les étudiants dans certains établissements. Le comité des experts déplore que ces évaluations ne constituent de réels outils d'amélioration que sur le bon vouloir de l'enseignant qui est le seul à recevoir ses résultats. Les dossiers et statistiques analysés lors des visites étaient souvent trop complexes ou trop généraux pour que des décisions puissent être prises sur la base de ces documents.

Recommandation 24

- 24.1 Détailler suffisamment l'enquête de l'évaluation des enseignements par les étudiants afin que les résultats puissent servir d'outil pour piloter le programme et pour améliorer concrètement les enseignements.
- 24.2 Etablir des rapports d'analyse à la suite des évaluations des enseignements par les étudiants afin d'en dégager des indicateurs permettant une amélioration constante des activités d'apprentissage.
- 24.3 Communiquer les résultats des évaluations à la direction et aux étudiants, quitte à ce que certains résultats soient agrégés pour en préserver l'anonymat. Cela permettrait également de déterminer les besoins en matière de formation continue, d'ordre pédagogique ou technique.

- 24.4 Utiliser un outil en ligne en vue de réaliser des enquêtes anonymes et centraliser le bilan de ces enquêtes auprès d'une personne-ressource indépendante des enseignants.

5.4.3 Le suivi des anciens étudiants, une source d'information

Cela a également été précisé plus haut, la plupart des établissements n'ont pas développé de suivi systématique des anciens étudiants, ce qui ne leur permet pas de bénéficier d'un *feed-back* formel sur l'impact de la formation sur la situation professionnelle qu'ils connaissent.

Recommandation 25

Développer un suivi systématique des anciens étudiants (notamment en créant une base de données de suivi) pour récolter un *feed-back* régulier mais également pour analyser les trajectoires professionnelles des diplômés.

5.4.4 Des outils à mettre en place

Les outils de gouvernance sont rarement en place. Il s'agit donc maintenant pour ces établissements de choisir les données et moyens de recueil de celles-ci par rapport aux processus mis en place.

Recommandation 26

Mettre en place des outils de gouvernance en intégrant des données chiffrées et des indicateurs choisis selon les projets d'amélioration poursuivis et assurer le suivi des ces projets par le biais d'un planning des actions d'amélioration et la révision régulière éventuelle de celles-ci.

Conclusions et perspectives

Des connaissances *up-to-date*

L'évolution rapide des métiers des techniques graphiques concernés par l'analyse opérée rend l'organisation du cursus de formation très difficile. En effet, il s'agit non seulement d'être en permanence à la pointe tant d'un point de vue matériel qu'en termes d'actualisation de compétences de l'équipe enseignante.

Le comité des experts ne saurait qu'insister sur l'importance de proposer de la formation continue pour les enseignants, des échanges entre établissements, entre étudiants de différentes provenances (notamment, via le programme Erasmus), et avec des représentants du monde professionnel à la pointe mais aussi avec ceux impliqués dans un quotidien qui dépasse les seuls actes techniques ou artistiques.

Des ressources dont il faut profiter

Au niveau des besoins en ressources, les pratiques de coopération semblent porter leurs fruits et peuvent constituer autant d'exemples à suivre (CTA, CEPEGRA pour ne citer qu'eux).

Les stages comme partie intégrante de la formation En ce qui concerne les stages, il est absolument indispensable d'y apporter toute l'attention nécessaire car c'est un moment d'apprentissage important dans le cursus. Le comité des experts a constaté que cette priorité est déjà inscrite dans de nombreux programmes de formation, mais estime que cela devrait être le cas dans l'ensemble de ceux-ci, avec un suivi de la part des enseignants mais aussi des outils d'évaluation partagés par les différents acteurs en présence.

Une excellence recherchée et une continuité possible

Le niveau des réalisations finales des étudiants doit être au niveau d'exigence annoncé. Les différences entre établissements observées par le comité des experts montrent que ce n'est actuellement pas le cas dans l'ensemble des formations. Or, c'est moins le diplôme que les réalisations placées dans un portfolio qui donnent accès à un emploi, *a fortiori* si ces réalisations se révèlent d'un bon niveau. Il est donc indispensable d'amener les étudiants au niveau

attendu par le monde professionnel. La spécialisation semble incontournable pour être en mesure de trouver un emploi dans une agence du secteur.

Il n'existe actuellement pas de master spécifique au secteur en FWB. Il est, par contre, envisageable d'imaginer des passerelles possibles en France ou aux Pays-Bas, des accès à des spécialisations, à des formations de niveau 7 du CEC.

L'information sur les débouchés

Une analyse des débouchés en Belgique et à l'étranger, communiquée aux étudiants et futurs étudiants, devrait leur permettre de se positionner dans leur choix de cursus, d'options, d'auto-apprentissage, de projets, de stages et de recherche d'emploi.

Des cursus à mettre à jour en permanence

Une réflexion sur les moyens de mise à jour permanente des programmes de formation semble incontournable ainsi que sur la définition même des différences entre les filières. Le comité des experts suggère des appellations de type Techniques graphiques *on-line* et *off-line*. Il est important que les futurs étudiants sachent si l'établissement dans lequel ils s'inscrivent est axé principalement sur le développement de compétences techniques ou créatives. Les unes ne vont pas sans les autres mais les acquis d'apprentissage doivent être précisés et traduits en ECTS, en cours, en critères et pondération des évaluations afin de non seulement permettre aux étudiants, actuels et futurs, de poser des choix éclairés mais aussi de favoriser une cohérence entre les programmes proposés et les besoins du marché de l'emploi.

Le besoin de vision stratégique

Enfin, le comité des experts souhaite encourager l'ensemble des établissements visités à continuer l'important travail entamé, la réflexion sur la vision quant au devenir de leur institution, vision qui doit être partagée par l'ensemble des acteurs, y compris les étudiants. La mise au point d'organisations qui se veulent sans arrêt plus efficaces passera ensuite par des outils de planification et de suivi qui pourraient être partagés entre les établissements afin de proposer une offre complète, variée et adaptée de ce cursus d'enseignement.

Récapitulatif des recommandations

Page	Numéro de la recommandation		Recommandations	Enseignants	Direction(s)	Conseils supérieurs, PO	Gouvernement de la FWB
15	1	1.1	Clarifier les orientations du programme en prenant en compte les spécificités des créations <i>on-line</i> et <i>off-line</i> .				
		1.2	Redéfinir les cours et compétences appartenant au tronc commun des différentes orientations et comprenant les techniques de base utiles à l'ensemble des métiers visés ainsi que le développement de la créativité en tant que compétence transversale.				
		1.3	Répartir les domaines d'orientation, de spécialisation entre les établissements selon leur taille et en fonction du marché de l'emploi local, tout en veillant à couvrir l'ensemble de l'offre en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, si les établissements de grande taille présentent la capacité d'organiser plusieurs domaines d'orientation, ceux de petite taille pourraient se permettre de concentrer leurs moyens sur un seul de ces domaines.				
		1.4	Prévoir des travaux de fin d'études (TFE) ou des épreuves intégrées (EI) centrés sur le domaine d'orientation choisi et pondérer l'ensemble des compétences mesurées en fonction de ce même domaine.				
16	2	2.1	Amener les représentants étudiants à se positionner sur des questions pédagogiques dans le cadre d'un travail de concertation.				
		2.2	Trouver les moyens de motiver les étudiants à participer aux réunions de concertation, par exemple à travers une consultation pour fixer le calendrier des examens, pour analyser les résultats des enquêtes menées, etc.				
		2.3	Généraliser la mise en place de coordinateurs, pour lesquels une charge horaire serait dégagée à cet effet.				
17	3	3.1	Rehausser le niveau d'exigence des épreuves en le redéfinissant sur la base du nombre de crédits ECTS alloué ainsi que sur la base des compétences visées par la formation.				
		3.2	Mieux expliquer aux étudiants le système ECTS : définition et utilité pour appréhender la charge de travail ainsi que développer la mobilité intra et internationale.				
		3.3	Intégrer dans les fiches UF l'équivalent en ECTS du volume horaire de chaque module ou activité d'enseignement afin que les ECTS puissent servir d'outil de comparaison, de valorisation de compétence et d'estimation de la charge de travail demandée à l'étudiant.				
17	4		Envisager le développement d'activités de recherche appliquée et de formation continue impliquant des professionnels du secteur et des enseignants.				

Page	Numéro de la recommandation	Recommandations	Enseignants	Direction(s)	Conseils supérieurs, PO	Gouvernement de la FWB
17	5	5.1	Organiser des exercices pratiques en connexion avec le monde professionnel, notamment par la mise en situation réelle.			
		5.2	Etendre ces mises en situation réelle à d'autres cours, afin de proposer un maximum de projets transversaux, réalistes par rapport au marché du travail et aux types de demandes actuelles et intégrant les différentes compétences développées.			
		5.3	Définir des thèmes de projets intégrant les cours généraux aux matières spécifiques des techniques graphiques.			
		5.4	Renforcer la pratique d'une deuxième langue dans les cours, utiliser les langues étrangères dans les matières professionnelles, dans les cours pratiques afin d'en augmenter la maîtrise dans un contexte professionnel et probablement multilingue.			
		5.5	Renforcer le discours sur l'esthétique contemporaine et visuelle des produits 2D et 3D du monde virtuel dans les cours théoriques.			
18	6	6.1	Promouvoir la réalisation par les étudiants de projets s'appuyant sur des cas réels, en tant qu'opportunités de mettre en pratique leurs apprentissages et de mettre en valeur leurs réalisations.			
		6.2	Promouvoir l'image des établissements par le biais d'expositions de travaux d'étudiants, et par des réalisations de ses enseignants, si ces derniers le souhaitent.			
		6.3	Stimuler l'implication des étudiants dans des concours, en veillant à ce qu'ils soient « à la manœuvre de A à Z ».			
		6.4	Montrer les TFE et EI au monde professionnel par les moyens web ou par le biais d'expositions.			
18	7	7.1	S'assurer qu'une coordination des stages est effectuée auprès des étudiants et auprès des entreprises en explicitant le rôle et les fonctions des coordonnateurs, les procédures de coordination et les modalités de contact.			
		7.2	Définir, en collaboration avec les maîtres de stage en entreprise et les étudiants, un guide de bonnes pratiques de stage			
		7.3	Se servir des retours des maîtres de stage en entreprise et les exploiter de manière systématique dans le cadre d'une coordination pédagogique.			
19	8	8.1	Inviter plus régulièrement des représentants du secteur et des anciens étudiants à intervenir dans les cours pour témoigner des réalités professionnelles, apporter leur expertise et contribuer à actualiser les compétences visées par la formation. Cela permettrait d'accentuer, au sein du cursus, la préparation des étudiants aux aspects administratifs et entrepreneuriaux.			

Page	Numéro de la recommandation		Recommandations	Enseignants	Direction(s)	Conseils supérieurs, PO	Gouvernement de la FWB
19	8	8.2	Consulter le monde socioéconomique sur les compétences à renforcer ou à introduire au sein du programme, par exemple en matière de gestion et d'entrepreneuriat.				
		8.3	Etablir des liens avec des organisations sectorielles pour bénéficier d'informations validées, récoltées à grande échelle, mais aussi de leurs contacts et de leur support. Cela pourrait permettre de définir, en collaboration, des sujets à développer dans le cadre de recherches appliquées, de formation continue, etc.				
			En synthèse, accentuer les contacts avec des représentants de la profession et leurs fédérations pour établir des projets d'exercices en situation réelle, pour actualiser le référentiel des compétences, identifier des thèmes pour la recherche appliquée, les séminaires et autres activités d'enseignement.				
20	9	9.1	Attacher une plus grande attention à l'autoévaluation que porte l'étudiant sur son stage afin qu'il puisse conforter son ressenti avec l'évaluation faite par son maître de stage.				
		9.2	Veiller à aligner les critères d'évaluation des acquis sur la matrice des compétences en construction et s'assurer que ces critères soient partagés par l'ensemble des enseignants.				
		9.3	Expliciter au maximum les critères d'évaluation et les communiquer aux étudiants, voire les discuter avec eux. Prévoir des moments de <i>feedback</i> systématiques, suffisamment longs pour que l'étudiant puisse intégrer les conseils d'amélioration, voire les explications de ses échecs.				
		9.4	Proposer aux étudiants d'anciens travaux qui peuvent servir de repères, de clarification des attentes.				
		9.5	Parcourir systématiquement avec les étudiants, au début de chaque activité d'enseignement, les objectifs de l'activité d'enseignement ainsi que les critères et les modalités d'évaluation.				
		9.6	Veiller à établir, dans les travaux multidisciplinaires, une grille d'évaluation unique et cohérente, précisant les objectifs poursuivis par chacun des cours impliqués.				
		9.7	Préciser, exemples à l'appui, les critères techniques et esthétiques attendus par le monde professionnel.				
		9.8	Proposer une évaluation finale par un jury en expliquant les critères d'évaluation.				
21	10	10.1	Analyser les causes d'échec et d'abandon : appuyer cette analyse sur des données structurées et fiables, prendre les mesures adéquates en fonction des résultats de l'analyse, se doter pour ce faire d'indicateurs.				

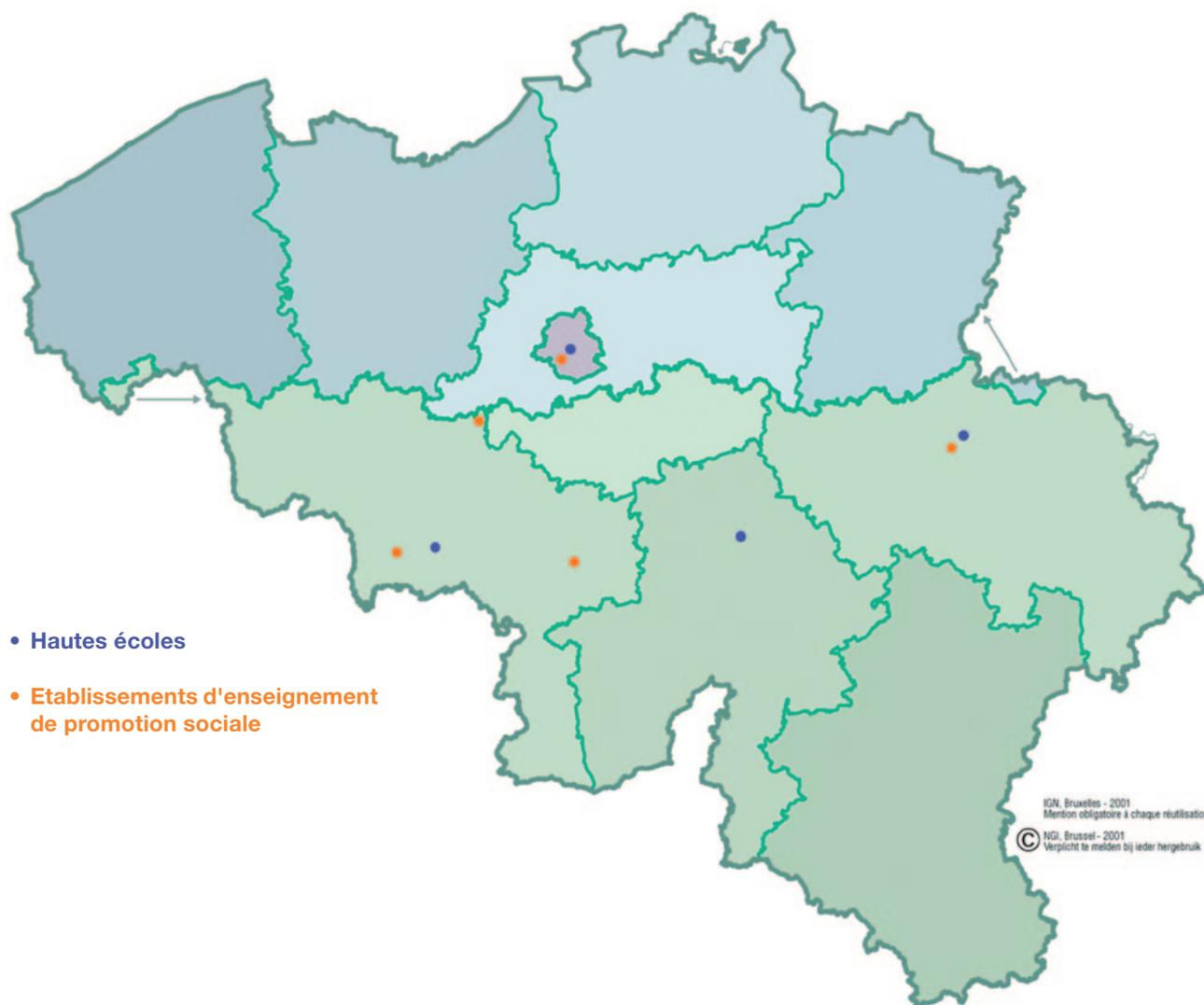
Page	Numéro de la recommandation		Recommandations	Enseignants	Direction(s)	Conseils supérieurs, PO	Gouvernement de la FWB
21	10	10.2	Initier une politique volontariste de promotion de la réussite.				
		10.3	Mieux informer les candidats sur les prérequis utiles ainsi que sur les compétences attendues en première année de bachelier, <i>via</i> une unité « découverte du métier et des études ».				
		10.4	Mettre en place des modules de remédiation pour les étudiants qui éprouvent des problèmes, problèmes à pointer au plus tôt.				
22	11	11.1	Renforcer l'apprentissage en autonomie par de nouvelles méthodes d'apprentissage à distance, tel que l' <i>e-learning</i> .				
		11.2	Initier une réflexion pédagogique pour un accompagnement progressif des étudiants à l'apprentissage de l'autonomie.				
		11.3	Renforcer le travail de projet en groupe autonome.				
23	12		Développer une vision stratégique en matière de ressources humaines, tant à court terme qu'à long terme, qui permettra, entre autres, de formaliser davantage les processus en place.				
24	13	13.1	Mettre en place une évaluation des enseignants en se basant, notamment, sur les évaluations des enseignements. Trois aspects devraient, pour le moins, être abordés lors de cette évaluation : l'expertise technique, l'enseignement et l'accompagnement des étudiants.				
		13.2	Utiliser les enquêtes anonymes d'évaluation des enseignements - mais aussi des enseignants - comme base de discussion pour les entretiens d'évaluation et pour le développement d'une politique de formation continuée.				
		13.3	Mettre en place un entretien individuel entre la direction et l'équipe pédagogique ainsi qu'un entretien annuel collectif entre la coordination pédagogique et le corps enseignant.				
		13.4	Encourager un maximum d'enseignants à s'inscrire au CAPAES et réaliser des choix d'attribution qui prennent en compte leurs compétences professionnelles.				
		13.5	Développer la formation continuée, notamment par la mutualisation des ressources avec des institutions similaires, en invitant des experts professionnels.				
		13.6	Mettre en place une formation de création de supports <i>e-learning</i> .				
24	14	14.1	Adapter au besoin le parc informatique à l'évolution du monde professionnel et développer les infrastructures nécessaires aux différentes facettes du secteur multimédia (caméras, appareils photos digitaux, perches sons, petits studios, etc.).				

Page	Numéro de la recommandation		Recommandations	Enseignants	Direction(s)	Conseils supérieurs, PO	Gouvernement de la FWB
24	14	14.2	Rendre accessibles certains locaux spécialisés en dehors des heures de cours pour réaliser des travaux individuels et/ou de groupe.				
25	15	15.1	Souscrire à des revues internationales de design et de graphisme, recourir à des ressources disponibles en ligne et y sensibiliser les étudiants.				
		15.2	Créer une bibliothèque virtuelle centralisée pour l'ensemble des établissements afin de limiter les coûts et augmenter l'accès à tous les étudiants d'une littérature spécialisée.				
		15.3	Développer un système de gestion des données permettant de mieux consigner et archiver les travaux et d'en faciliter tant l'accès que la numérisation (par exemple, dans le cadre du suivi des stages).				
25	16	16.1	Effectuer un relevé précis de la charge de travail de coordination et de gestion effectuée par les enseignants en fonction des objectifs pédagogiques à atteindre et s'assurer de l'adéquation entre objectifs poursuivis et ressources.				
		16.2	Etablir un contact régulier entre responsables de catégorie, coordinateurs pédagogiques et responsables administratifs afin d'anticiper les besoins tant en termes de ressources humaines que matérielles et les moyens à court, moyen et long terme pour y répondre.				
26	17		Mettre en valeur les établissements en créant des sites internet de qualité et en donnant aux bâtiments une image qui reflète la qualité des savoir-faire qui y sont développés.				
26	18		Formaliser les relations avec les anciens étudiants, les inviter aux journées portes ouvertes, les faire participer à des jurys, etc.				
27	19	19.1	Communiquer les recherches et les offres d'emploi afin de faciliter l'insertion professionnelle des diplômés.				
		19.2	Communiquer des données chiffrées sur le marché de l'emploi aux étudiants - <i>on-line</i> et <i>off-line</i> .				
		19.3	Communiquer des coordonnées d'entreprises et mettre les diplômés en relation avec les fédérations professionnelles du secteur (FEBELGRA, notamment).				
		19.4	Exposer les TFE aux champs du travail (à l'occasion de portes ouvertes, d'expositions à la fin de l'année, d'expositions virtuelles, etc.).				
28	20	20.1	Définir formellement des moments de réflexion et de partage des visions stratégiques au sein des établissements.				
		20.2	Communiquer ces visions stratégiques entre établissements et voir dans quelle mesure il y aurait des complémentarités intéressantes à proposer à travers les établissements offrant ce cursus.				

Page	Numéro de la recommandation		Recommandations	Enseignants	Direction(s)	Conseils supérieurs, PO	Gouvernement de la FWB
29	21		Impliquer les étudiants dans la démarche qualité, non seulement pour identifier leurs perceptions, leur vécu mais aussi pour les inviter à proposer des actions d'amélioration.				
29	22	22.1	Etablir un échéancier et un plan d'action avec des priorités clairement indiquées.				
		22.2	Pérenniser cette démarche, en y dégagant les moyens nécessaires.				
29	23	23.1	Valoriser le dynamisme partagé par la direction, les enseignants, le personnel administratif et y inclure les étudiants ainsi que le monde professionnel, pour alimenter un processus plus formalisé de gestion de la qualité.				
		23.2	Profiter de la démarche qualité et de la commission qualité pour rassembler les nombreux outils déjà existants et les articuler pour pouvoir dresser un plan stratégique et des actions s'appuyant sur des données objectivées et formalisées.				
		23.3	Etablir un ensemble d'indicateurs permettant d'aller vers une amélioration permanente et ne pas se limiter à une description de l'état actuel.				
30	24	24.1	Détailler suffisamment l'enquête de l'évaluation des enseignements par les étudiants afin que les résultats puissent servir d'outil pour piloter le programme et pour améliorer concrètement les enseignements.				
		24.2	Etablir des rapports d'analyse à la suite des évaluations des enseignements par les étudiants afin d'en dégager des indicateurs permettant une amélioration constante des activités d'apprentissage.				
		24.3	Communiquer les résultats des évaluations à la direction et aux étudiants, quitte à ce que certains résultats soient agrégés pour en préserver l'anonymat. Cela permettrait également de déterminer les besoins en matière de formation continue, d'ordre pédagogique ou technique.				
		24.4	Utiliser un outil en ligne en vue de réaliser des enquêtes anonymes et centraliser le bilan de ces enquêtes auprès d'une personne-ressource indépendante des enseignants.				
30	25		Développer un suivi systématique des anciens étudiants (notamment en créant une base de données de suivi) pour récolter un <i>feed-back</i> régulier mais également pour analyser les trajectoires professionnelles des diplômés.				
30	26		Créer des outils de gouvernance en intégrant des données chiffrées et des indicateurs choisis selon les projets d'amélioration poursuivis et assurer le suivi de ces projets par le biais d'un planning des actions d'amélioration et la révision régulière éventuelle de celles-ci.				

Annexes

Annexe 1 : répartition géographique des établissements évalués



Annexe 2 : grille horaire minimale (hautes écoles) du bachelier en Techniques graphiques -finalités : techniques de l'édition et techniques infographiques²⁰

Annexe	G-9
Niveau	Enseignement supérieur
Catégorie	Technique
Type	Court
Section	Techniques graphiques
Finalités	Techniques de l'édition Techniques infographiques
Grade délivré au terme de trois années d'études	Bachelier en techniques graphiques
Organisation générale de la formation (en heures)	de 2100 à 2310
Formation commune y compris les AIP	1050
Finalité	700
Liberté PO	de 350 à 560

ORGANISATION DETAILLEE DE LA FORMATION

F O R M A T I O N C O M M U N E	Intitulés des activités d'enseignement	Volume horaire minimal	
		détaillé	global
	Graphisme	100	700
	Langues et techniques d'expression de communication (volume horaire réparti selon les minima suivants)	150	
	Communication écrite et/ou visuelle	75	
	Langues étrangères	25	
	Sciences appliquées (volume horaire réparti selon les minima suivants)	300	
	Informatique de base	50	
	Mathématique appliquée	50	
	Sciences de base	50	
	Techniques informatiques	150	
	Activités d'intégration professionnelle dont minimum 11 semaines de stage		350
	SOUS-TOTAL FORMATION COMMUNE		1050

F I N A L I T E S	Intitulés des activités d'enseignement	Volume horaire minimal	
		détaillé	global
	Techniques de l'édition (volume horaire réparti selon les minima suivants)		700
	Graphisme	125	
	Techniques assistées par ordinateur Techniques de l'édition	225 200	
	Techniques infographiques (volume horaire réparti selon les minima suivants)		700
	Communication visuelle	45	
	Graphisme et Design 3D	90	
	Introduction aux droits d'auteur Techniques infographiques	15 400	
	SOUS-TOTAL PAR OPTION		700

P O	SOUS-TOTAL LIBERTE PO	de 350 à 560
----------------	------------------------------	---------------------

²⁰ Moniteur belge, 2 juin 2006.

Annexe 3 : référentiel de compétences (hautes écoles) du bachelier en Techniques graphiques



ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT et de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire

Conseil Général des Hautes Ecoles

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE

Nouvelle description des formations - compétences

Type court: section Techniques graphiques

La formation débouchant sur le grade de Bachelier en Techniques graphiques (Finalités : Techniques infographiques, Techniques de l'édition) est organisée dans le cadre du Décret du 31 mars 2004 de la Communauté française, définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités. Il y est précisé que les objectifs généraux de ce type d'enseignement sont : "Préparer les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, préparer les étudiants à leur future carrière et permettre leur épanouissement personnel, créer et maintenir une large base et un haut niveau de connaissances, stimuler la recherche et l'innovation".

La formation de bachelier en Techniques graphiques (Finalités : Techniques infographiques, Techniques de l'édition) organisée par l'enseignement supérieur de type court correspond au niveau 6 du cadre européen de certification. En effet, les bacheliers en Techniques graphiques doivent savoir gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, en faisant preuve de responsabilité dans la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles. Ils seront aussi amenés à prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif.

Les bacheliers en Techniques graphiques, quelle que soit leur finalité, seront tout particulièrement sensibles, par la nature de leur formation, aux valeurs sociétales et surtout aux principes du développement durable et à la responsabilité, dans ces matières, des entreprises qui les emploient.

Le bachelier en Techniques graphiques est capable :

- de concevoir, écrire et présenter un visuel, produits ou services multimédia aux clients;
- d'utiliser les environnements et systèmes d'exploitation informatiques spécifiques aux techniques infographiques et techniques de l'édition;
- de créer, composer, mettre en page une communication graphique.

Selon sa spécialité :

- il réalisera des animations 2D ou 3D virtuelles ou non;
- il concevra et réalisera l'arborescence, le design et la programmation de sites web;
- il réalisera la maquette et assurera le contrôle nécessaire à la qualité de l'impression.

Les secteurs dans lesquels ils exerceront leurs compétences sont divers et variés tels que :

- entreprises actives dans les domaines de l'édition, de la presse, communication, multimédia, publicité, animations, divertissements, tourisme;
- services publics;
- enseignement, design, architecture, indépendant;
- ...

Pour atteindre le niveau 6 du Cadre Européen de Certification (CEC) et répondre aux objectifs repris ci-dessus, la formation permettra l'acquisition des compétences suivantes :

Compétences	Capacités
Communiquer et informer	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés • Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive • Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface) • Utiliser le vocabulaire adéquat • Présenter des prototypes de solution et d'application techniques • Utiliser une langue étrangère
Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une méthodologie de travail • Planifier des activités • Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques • Rechercher et utiliser les ressources adéquates • Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes
S'engager dans une démarche de développement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques • S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente • Développer une pensée critique • Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel
S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le code du bien-être au travail • Participer à la démarche qualité • Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique • Intégrer les différents aspects du développement durable

- Finalité : techniques de d'édition

Compétences	Capacités
Développer sa créativité	<ul style="list-style-type: none"> • Produire une communication graphique originale et innovante dans le respect des droits d'auteurs • Observer et Analyser des « œuvres » graphiques passées et contemporaines • Explorer des pistes graphiques nouvelles • Identifier et s'adapter aux contraintes économiques, techniques et communicationnelles
Maîtriser les outils informatiques de l'infographie	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les environnements et systèmes d'exploitation informatiques • Produire et traiter des médias
Concevoir et réaliser une communication	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer, analyser et finaliser la communication • Définir les étapes, éléments et les outils graphiques et informatiques nécessaires à la réalisation de celle-ci • Prendre en compte les contraintes ergonomiques liées à l'utilisation d'un média • Établir un devis

Compétences	Capacités
Finaliser le projet	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre le projet graphique • Contrôler le ou les supports informatiques fournis (points de coupe, aplats, défonce, engraissement...) • Imprimer aux moyens de presses : Offset (1 à 4 couleurs), digitales, ...
Contrôler la qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Produire et assurer les « bon à tirer » • Suivre et contrôler les étapes de la finition de l'imprimé : pliage, reliure, plastification... • Gérer un flux de production

- **Finalité : techniques infographiques**

Compétences	Capacités
Développer sa créativité	<ul style="list-style-type: none"> • Produire une communication graphique originale et innovante dans le respect des droits d'auteurs • Observer et Analyser des « œuvres » graphiques existantes • Se différencier • Identifier et s'adapter aux contraintes économiques, techniques et communicationnelles, dépasser les contraintes
Maîtriser les outils informatiques de l'infographie	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser efficacement les environnements et systèmes d'exploitations informatiques spécifiques à l'infographie • Produire et traiter des images
Concevoir et réaliser une communication	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer et analyser la communication • Définir les étapes, éléments et les outils graphiques et informatiques nécessaires à la réalisation de celle-ci • Prendre en compte les contraintes liées à l'utilisation d'un média interactif (ergonomie, accessibilité, caractéristique du public cible, ...)
Concevoir et réaliser un visuel 3D	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser et définir les composantes d'une réalisation 3D (géométrie, texture, ombre et lumière, squelette et maillage) • Finaliser le visuel en fonction des contraintes (diffusion et visualisation) • Cadrer et animer des objets 3D

**Annexe 4 : dossier pédagogique (enseignement de promotion sociale)
du bachelier en Techniques graphiques - finalité : techniques infographiques**

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**BACHELIER EN TECHNIQUES GRAPHIQUES – FINALITE :
TECHNIQUES INFOGRAPHIQUES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

CODE : 75 67 01 S31 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN TECHNIQUES GRAPHIQUES – FINALITE : TECHNIQUES INFOGRAPHIQUES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale, cette section doit permettre à l'étudiant :

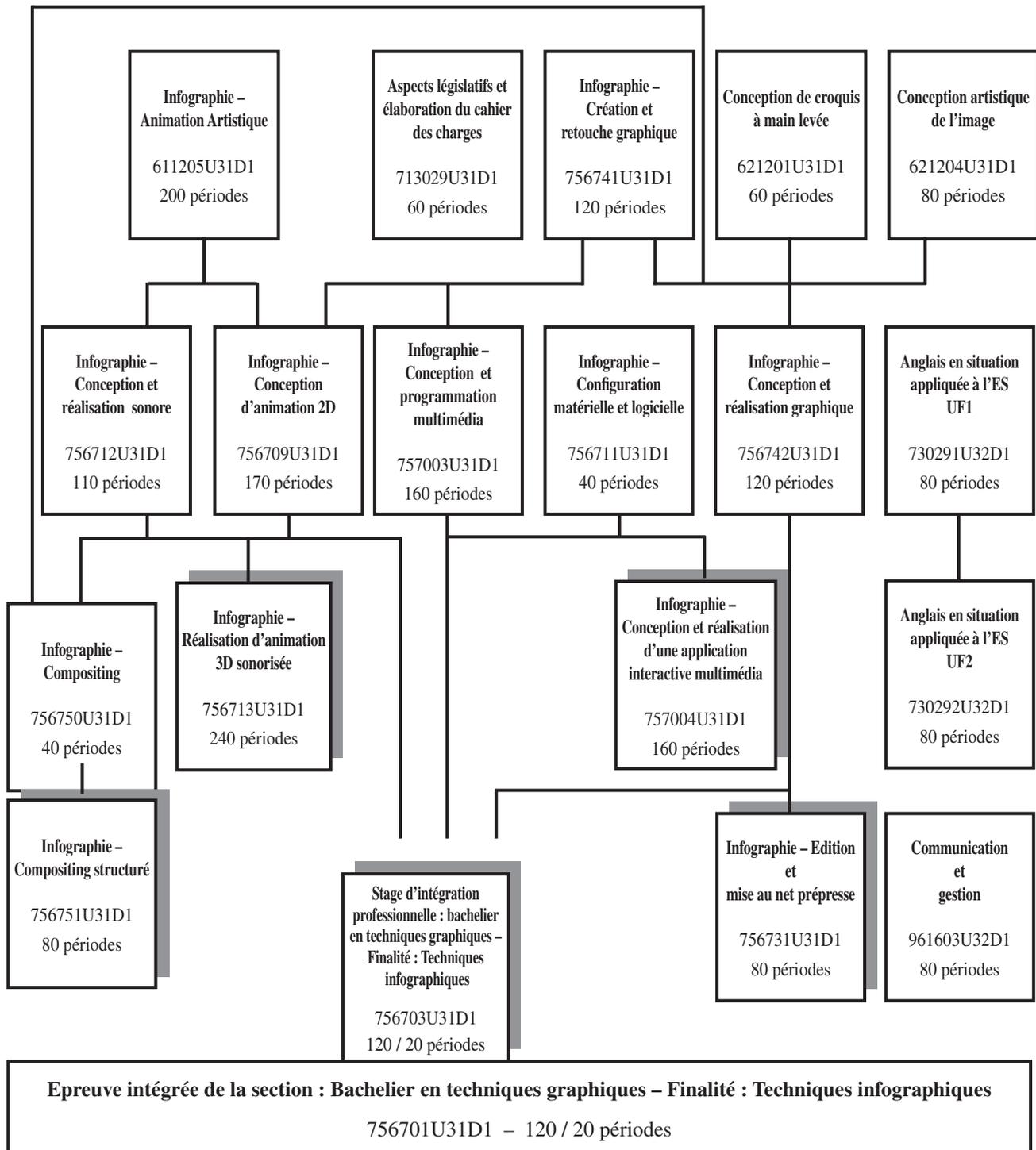
- ◆ à l'aide de logiciels appropriés, en langue française et en langue anglaise, en utilisant un parc machines différencié tant au niveau du hardware que des périphériques, de développer des ensembles de compétences dans différents axes :
 - ◆ création, retouche, colorisation et sauvegarde de l'image ;
 - ◆ composition graphique et mise en page ;
 - ◆ animation 2D et 3D ;
 - ◆ création, collecte, traitement et intégration du son à l'image ;
 - ◆ création et production multimédia interactive ;
 - ◆ mélange d'images fixes et animées ;
 - ◆ intégration d'effets spéciaux et gestion des ambiances ;
- ◆ de mettre l'accent sur le développement de compétences professionnelles au-delà des compétences strictement techniques :
 - ◆ rechercher en permanence l'aspect esthétique et artistique dans ses différentes productions ;
 - ◆ mettre en œuvre des comportements professionnels fondés sur l'esprit critique, l'approche de la clientèle et l'analyse des besoins réels de celle-ci et le sens de la communication ;
 - ◆ prendre conscience de l'évolution constante des métiers de l'infographie, des exigences des structures de production et de diffusion ;
 - ◆ mettre en pratique des compétences collectives (travail partagé ou en équipe) et des aptitudes à s'insérer dans des projets et des démarches de gestion de la qualité ;
- ◆ de faciliter l'insertion professionnelle par un stage d'intégration professionnelle.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des U.F.	Codification des U.F.	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
INFOGRAPHIE - ANIMATION ARTISTIQUE	SCTE	611205U31D1	602		200
ASPECTS LEGISLATIFS ET ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES	SCTE	713029U31D1	703		60
INFOGRAPHIE -COMPOSITING	SCTE	756750U31D1	710		40
INFOGRAPHIE -COMPOSITING STRUCTURE	SCTE	756751U31D1	710	X	80
CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE	SCTE	621204U31D1	602		80
INFOGRAPHIE -CONCEPTION D'ANIMATION 2D	SCTE	756709U31D1	710		170
INFOGRAPHIE -CONCEPTION ET REALISATION GRAPHIQUE	SCTE	756742U31D1	710		120
INFOGRAPHIE -CONCEPTION ET REALISATION SONORE	SCTE	756712U31D1	710		110
INFOGRAPHIE -CREATION ET RETOUCHE GRAPHIQUE	SCTE	756741U31D1	710		120
CONCEPTION DE CROQUIS A MAIN LEVEE	SCTE	621201U31D1	602		60
INFOGRAPHIE -EDITION ET MISE AU NET PREPRESSED	SCTE	756731U31D1	710	X	80
INFOGRAPHIE -REALISATION D'ANIMATION 3D SONORISEE	SCTE	756713U31D1	710	X	240
INFOGRAPHIE -CONCEPTION ET PROGRAMMATION MULTIMEDIA	SCTE	757003U31D1	710		160
INFOGRAPHIE – CONFIGURATIONS MATERIELLE ET LOGICIELLE	SCTE	756711U31D1	710		40
INFOGRAPHIE -CONCEPTION ET REALISATION D'UNE APPLICATION INTERACTIVE MULTIMEDIA	SCTE	757004U31D1	710	X	160
COMMUNICATION ET GESTION	SCEC	961603U32D1	902		80
ANGLAIS EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – UF1	SCEC	730291U32D1	706		80
ANGLAIS EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – UF2	SCEC	730292U32D1	706		80
STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE : BACHELIER EN TECHNIQUES GRAPHIQUES - FINALITE : TECHNIQUES INFOGRAPHIQUES	SCTE	756703U31D1	710	X	120/20
EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BACHELIER EN TECHNIQUES GRAPHIQUES - FINALITE : TECHNIQUES INFOGRAPHIQUES	SCTE	756701U31D1	710		120/20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	2200
B) nombre de périodes professeur	2000

3. MODALITES DE CAPITALISATION « Bachelier en techniques graphiques – Finalité : Techniques infographiques »



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de bachelier en techniques graphiques – finalité : techniques infographiques de l'enseignement supérieur technique de promotion sociale de type court.

**Annexe 5 : profil professionnel (enseignement de promotion sociale) du bachelier en
Techniques graphiques**

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

BACHELIER EN TECHNIQUES GRAPHIQUES

Enseignement supérieur technique de type court

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 15/02/07

BACHELIER EN TECHNIQUES GRAPHIQUES

I. CHAMP D'ACTIVITE

Le bachelier en techniques graphiques est un professionnel de la communication assistée par ordinateur dans différents domaines de la communication graphique tels que le multimédia, l'animation graphique, la publicité et la publication.

Il négocie avec la clientèle afin de définir le projet de communication en tenant compte des besoins réels du client, des objectifs poursuivis et du message à produire. Il est amené à concevoir et à réaliser un produit original et à en définir les critères techniques et esthétiques.

Tout en faisant preuve d'esprit critique, il veille à respecter les règles de la déontologie professionnelle et à protéger le produit au niveau légistique.

Il est, en outre, une personne ressource capable de communiquer, de gérer une équipe de collaborateurs et d'assurer le suivi de production.

Il dispose de compétences générales dans le domaine des techniques infographiques qui lui permettront de développer ses propres créneaux professionnels.

II. TACHES

- ◆ Définir un produit de communication graphique avec la clientèle tant au niveau de son contenu (fond et forme) que du support de diffusion ;
- ◆ assurer la réalisation du cahier des charges ;
- ◆ appliquer les techniques appropriées pour la réalisation du produit en privilégiant l'aspect esthétique et artistique du message et faire preuve de créativité ;
- ◆ adapter ses productions à l'évolution des techniques, du matériel et des logiciels et aux exigences des structures de production et de diffusion ;
- ◆ assurer la protection du produit au niveau des droits d'auteurs et des droits voisins ;

à l'aide de logiciels appropriés, en langue française et en langue anglaise, en utilisant un parc machines différencié tant au niveau du hardware que des périphériques,

- ◆ appliquer dans ses réalisations les procédures :
 - ◆ de création, de retouche, de colorisation de l'image, en veillant à la qualité des documents et aux formats de sauvegarde avant leur utilisation sur un média défini ;
 - ◆ de composition graphique et de mise en page, dans le respect des règles de typographie, de lisibilité et des codes graphiques afin d'assurer l'efficacité communicationnelle du produit ;
 - ◆ d'animation 2D et 3D virtuelles ou non, dans le respect des règles de l'animation cinématographique ;
 - ◆ de création, de collecte, de traitement et d'intégration du son à l'image dans le respect des règles de l'acoustique ;
 - ◆ de création et de production multimédia en développant l'interactivité et en respectant les contraintes techniques liées aux supports de diffusion ;
 - ◆ de mélange d'images fixes et animées, d'effets spéciaux et de gestion d'ambiances afin d'améliorer les qualités esthétiques et artistiques de l'ensemble.

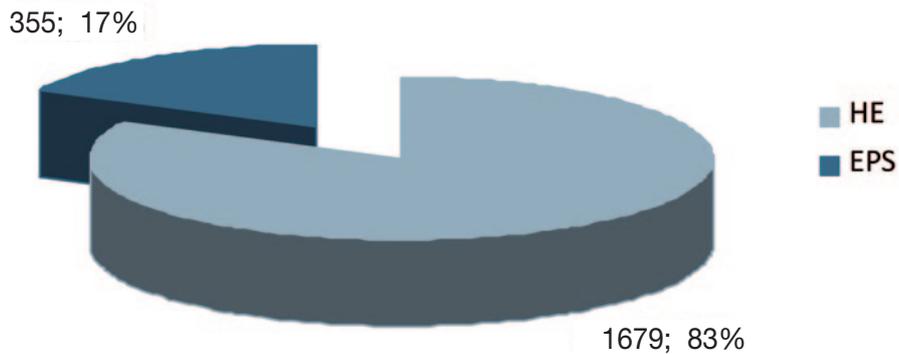
III. DEBOUCHES

- ◆ Entreprises privées ou publiques de conception, de réalisation et/ou de diffusion graphique et de multimédia,
- ◆ entreprises ou studios de création, de production et de réalisation cinématographiques,
- ◆ département « communication » d'entreprises privées ou publiques,
- ◆ comme indépendant (dans le respect de la législation en vigueur).

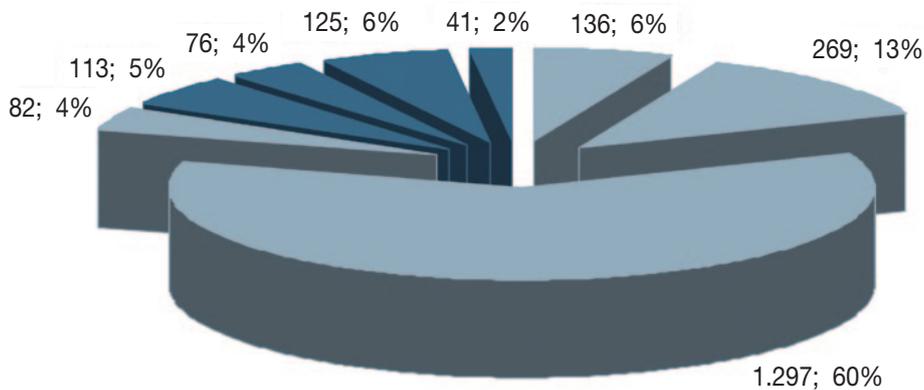
Annexe 6 : données statistiques sur le programme d'études

Source des graphiques : SATURN et collecte réalisée auprès des établissements de promotion sociale²¹

Répartition des étudiants inscrits en bachelier en Techniques graphiques



Répartition des étudiants inscrits en bachelier en Techniques graphiques par établissement



²¹ Parmi les établissements d'enseignement de promotion sociale, quatre des cinq établissements ont transmis des données statistiques à l'AEQES. Les données présentées dans la présente annexe portent donc sur 8 établissements et non sur 9.

Note analytique

rédigée par le Comité de gestion de l'AEQES

Les membres de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur ayant pris connaissance en leur séance du 5 novembre 2013 du rapport rédigé par le comité d'experts qui a réalisé une évaluation externe des quatre hautes écoles et cinq établissements de promotion sociale organisant un cursus en techniques graphiques en Fédération Wallonie-Bruxelles désirent mettre l'accent sur quelques éléments importants qui se dégagent de la lecture des rapports finaux de synthèse et de l'état des lieux rédigés par les experts. Ils désirent attirer l'attention des lecteurs et en particulier des institutions évaluées et des Ministres en charge de l'enseignement supérieur sur les idées fortes de cet exercice d'évaluation et sur les lignes d'action principales qui peuvent s'en dégager.

Les spécificités

Le Comité de gestion souhaite en souligner deux :

- les métiers des techniques graphiques connaissent des évolutions rapides qui impliquent des mises à jour constantes des formations tant au niveau matériel qu'en termes de compétences des enseignants (p. 31). Même si ce n'est pas le seul cursus lié aux évolutions technologiques, le développement permanent des logiciels par exemple impose que les étudiants soient capables d'apprendre à apprendre pour devenir des apprenants permanents (p. 14) ;
- les débouchés requièrent de développer à la fois des compétences techniques et de la créativité. Les experts ont rencontré des établissements qui mettaient l'accent sur les aspects techniques et d'autres qui ont opté pour la qualité créative de leurs enseignements. Par ailleurs, les programmes doivent couvrir trois domaines d'expertise distincts : le web, le prépresse et les techniques 3D (p. 15). Le comité des experts indique aussi que la question du positionnement du programme « spécialisation *versus* généralisation » a été systématiquement au cœur des débats. *Grosso modo*, les professionnels des métiers plaident pour la spécialisation alors que les établissements préfèrent la formation généraliste pour permettre d'accéder à une plus large palette de débouchés (p. 12).

Les forces

Quatre forces principales méritent d'être mises en évidence, à savoir :

- la formation répond globalement aux attentes des étudiants et aux besoins des employeurs. Le comité des experts a pu se rendre compte de la satisfaction des étudiants, des diplômés et des employeurs, même si ces derniers plaident pour des formations plus spécialisées (p. 15) ;
- le comité des experts a rencontré des équipes passionnées, motivées et soudées. Les équipes pédagogiques dynamiques font aussi preuve de flexibilité et s'impliquent intensivement dans le suivi des étudiants (p. 23). L'esprit d'amélioration continue est réellement présent au sein des établissements (p. 29) ;
- théorie et pratique sont judicieusement articulées dans les programmes offrant ainsi un parcours réellement professionnalisant (p. 17). Les stages sont appréciés et bien encadrés selon les experts, même si ces derniers formulent des recommandations (recommandation 7) pour encore les améliorer (p. 18) ;
- l'interaction avec le monde professionnel est effective grâce notamment à l'intervention d'enseignants à temps partiel qui exercent complémentamment un métier lié aux techniques graphiques. Cela contribue à la cohérence des programmes en accord avec la dimension professionnalisante de la formation (p. 18).

Les points d'amélioration

Quatre éléments sensibles méritent d'être particulièrement mis en exergue :

- alors que le comité des experts reconnaît le caractère professionnalisant de la formation, il formule pourtant plusieurs recommandations pour le renforcer. Par exemple, pour mieux ancrer la professionnalisation, les contacts avec le monde professionnel et leurs fédérations devraient être encore développés (identification des compétences manquantes ou à renforcer, sélection de sujets de recherches appliquées, nécessité de formation continue, etc.) (recommandation 8 – p. 19). De même, les étudiants de retour de stage et leurs encadrants

pourraient contribuer à déterminer les éventuels manquements de la formation (recommandation 7 – p. 18). Les exigences devraient dans certains cas être renforcées pour les réalisations finales (TFE, projets intégrés...) car ces dernières permettent à l'étudiant de faire valoir toutes ses compétences techniques et artistiques et de s'en servir dans un portfolio qui sera très utile à l'embauche (p. 16, p. 31) ;

- les programmes gagneraient encore en cohérence si davantage de projets communs et de projets pluridisciplinaires étaient mis en œuvre (p. 16). Les experts soulignent la haute valeur ajoutée du temps de coordination, de gestion et de suivi de la formation et recommandent d'ailleurs de le valoriser car il contribue à l'atteinte des objectifs pédagogiques (recommandation 16 – p. 25) ;
- comme d'autres comités d'experts, celui-ci fait le constat des taux d'échec élevés. L'analyse du phénomène de l'échec fait défaut. Il faudrait dès lors que les établissements se dotent d'indicateurs qui permettraient de mettre en œuvre des dispositifs efficaces de lutte contre l'échec (recommandation 10 – p. 21) ;
- des évaluations pédagogiques systématiques devraient détailler l'avis des étudiants sur l'expertise technique, la qualité de l'enseignement et le niveau d'accompagnement des étudiants pour chaque enseignant (recommandation 13 – p. 24). Elles doivent être conçues comme des outils transparents d'amélioration de l'enseignement (recommandation 24 – p. 30) et servir entre autres à construire des plans de formation continue.

Les enjeux et défis à relever

Les membres de l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur souhaitent mettre en évidence trois éléments qui leur semblent constituer des enjeux et défis pour les cursus en techniques graphiques, à savoir :

- le comité des experts insiste sur la nécessité de clarifier l'offre de formation en Fédération Wallonie-Bruxelles (recommandation 1 – p. 15). Cela fait écho au débat « spécialisation versus généralisation » mais aussi au fait que les débouchés sont très variés et que les métiers accessibles sont nombreux dans des secteurs d'activités divers (pp. 10-11) ;

- l'impérieuse nécessité de mise à jour des contenus d'enseignement suggère évidemment de développer des plans de formation pour les enseignants (p. 31). La mise à jour peut aussi s'instaurer grâce aux échanges avec différentes parties prenantes (échanges entre établissements, mobilité étudiante et enseignante, échanges avec les représentants du monde professionnel, etc.). L'autoformation des enseignants se développe grâce à des activités de recherche que le comité d'experts recommande d'accentuer (recommandation 4 – p. 17) ;
- l'autonomie des étudiants constitue un enjeu de la formation de l'aveu même des responsables de programmes. Concrètement, la généralisation de la mise en place des *feed-backs* après les évaluations, la mise en place d'une évaluation formative, les méthodes d'apprentissage à distance ou encore les travaux de projet en groupe peuvent y aider (recommandation 11 – p. 22). Ainsi, le comité des experts recommande de mieux accompagner l'étudiant sur la voie de l'autonomie.

Les lignes d'action pour l'avenir

Sur la base des recommandations émises par les experts, les membres de l'Agence désirent mettre en évidence trois éléments :

- les établissements ont finalement une idée assez vague des débouchés de leur formation (p. 34). Un suivi systématique des diplômés devrait être entrepris et, le cas échéant, apporter un retour régulier sur les nécessaires adaptations de contenu de la formation, offrir un meilleur réseau de contacts pour des interventions ponctuelles dans les cours, des stages ou des projets de recherche appliquée, etc. (recommandation 25 – p. 30) ;
- l'absence de vision stratégique a frappé les experts qui s'étonnent du manque d'outils de planification (p. 31). Selon eux, la gestion des ressources humaines semble peu planifiée et n'est absolument pas prévisionnelle (recommandation 12 – p. 23). Il s'agit donc de mettre en place des processus permettant de prévoir les départs et d'anticiper les besoins. Les évaluations pédagogiques (p. 30) devraient constituer l'un des outils de la politique des ressources

humaines pour établir des plans de formation continue. Le développement d'une vision stratégique et d'une politique de ressources humaines devrait s'appuyer sur des indicateurs pertinents, des tableaux de bord, des plans d'action avec des échéanciers (p. 29) ;

- un élément d'étonnement des experts est la visibilité très variable des établissements qui organisent un cursus en infographie notamment. On pourrait s'attendre à ce que les établissements mobilisent leurs compétences internes pour valoriser le savoir-faire de la formation mais les cordonniers sont parfois les plus mal chaussés. Les experts recommandent donc aux établissements mal mis en valeur d'y remédier en exploitant leur expertise dans les domaines visuel et graphique (site internet et bâtiment) (recommandation 17 – p. 26).

En règle générale, les experts tiennent à souligner le fait que les réformes en cours supposent plus que jamais un développement des démarches qualité au sein des différentes hautes écoles et établissements d'enseignement de promotion sociale à inscrire dans la durée. Chaque institution devra concevoir et mettre en œuvre un plan de pilotage des actions à mener et s'assurer que les démarches entreprises sont pérennes. Le Comité de gestion estime que, afin de poursuivre ces démarches de manière optimale, des moyens devront être dégagés.

Les membres de l'Agence,
Fait à Bruxelles en leur séance du 5 novembre 2013.



**Agence pour l'Evaluation de la Qualité
de l'Enseignement Supérieur**

City Center
Boulevard du Jardin botanique, 20-22
Bureau 3G27
B-1000 Bruxelles
www.aeqes.be

Editeur responsable : C. Duykaerts
Décembre 2013